



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 décembre 2020, à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2020, à 16 h 15.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208721001

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

**10.06** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207758007

Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité de la rencontre du 7 octobre 2020

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs - 1207987016

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208544008

Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, et autoriser une dépense totale de 974 572,25 \$.

Appel d'offres 1073 / 4 soumissions

*District(s) :* Marie-Clara

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

*Projet :* 375e Anniversaire de Montréal

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207387003

Adjuger à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 655 008,38 \$.

Appel d'offres 1074 / 8 soumissionnaires

District(s) : Ovide-Clermont

**20.03** Appel d'offres sur invitation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1205190008

Adjuger à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.

Appel d'offres 1086 / 1 soumissionnaire

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204111005

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2021, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988006

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de coordonnateur dédié à la mise en œuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573016

Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549009

Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549013

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549008

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573014

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

District(s) : Marie-Clarac

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549012

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020.

**20.12** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549011

Accorder une contribution financière de 1 300 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2020.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573015

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1203573013

Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606023

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606022

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1198109003

Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

**30.04** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1206353001

Autoriser une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

**30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549010

Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes interculturelles Claire, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain, à titre de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

**30.06** Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207606024

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

Territoire(s) concerné(s) : Pierrefonds-Roxboro

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987007

Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

**40.02** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987009

Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**40.03** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987011

Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**40.04** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987012

Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**40.05** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987013

Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**40.06** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987014

Adopter le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197177027

Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**40.08** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177024

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser une hauteur de rez-de-chaussée de 2,21 m au lieu de 1,8 m pour le 11379-11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207758010

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, située au 10486, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

*District(s) :* Marie-Clarac

**40.10** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177025

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au PIIA approuvé visant la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204111007

Nommer Mme Marie-Claude Duguay, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.



**50.02** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207768002

Nommer M. Soumaila Kafando, à titre de conseiller en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.03** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1208224018

Titulariser M. Pierre Jacky Jeantine, à titre de chargé des travaux d'asphaltage, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020.

**50.04** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204394006

Autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel.

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987008

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

---

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, mercredi le 2 décembre 2020



**Dossier # : 1208721001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-23 16:08

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208721001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 novembre 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 10 novembre 2020. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

s.o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir AINAS  
Agent de recherche - Urbanisme

#### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2020-11-13



**Dossier # : 1207758007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité de la rencontre du 7 octobre 2020

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 7 octobre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-23 16:25

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207758007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité de la rencontre du 7 octobre 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif sur la mobilité a tenu une rencontre le 7 octobre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

s.o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2020-11-19



**Dossier # : 1207987016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalités ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-11-13



**Dossier # : 1208544008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, et autoriser une dépense totale de 974 572,25 \$. Appel d'offres 1073 / 4 soumissions

QUE soit adjugé à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, le contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre;

QUE soit autorisée une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 974 572,25 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-30 10:24

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208544008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, et autoriser une dépense totale de 974 572,25 \$. Appel d'offres 1073 / 4 soumissions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison Brignon-Dit-Lapierre est un bâtiment situé au 4251 boulevard Gouin Est, le long de la rivière des Prairies. La Maison et son terrain ont été cités en 2007 en tant qu'immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. La Maison a fait l'objet d'un projet de restauration en 2009-2011.

En 2017, un projet d'aménagement paysager a été développé pour agrémenter et bonifier l'usage de la Maison Brignon-dit-Lapierre. Suite à l'approbation du concept paysager, les travaux ont débuté, mais ont été interrompus pour réaliser une nouvelle analyse du potentiel archéologique du site. Cette étude a conduit à la révision du concept d'aménagement paysager, qui optimise dorénavant la mise en valeur patrimoniale du site, en vertu du règlement de citation en vigueur. Celui-ci a été présenté à deux reprises aux membres du Conseil du Patrimoine de Montréal (CPM).

Le CPM a émis un avis favorable préliminaire au nouveau concept d'aménagement, qui met en valeur la vocation initiale de la Maison et les pentes naturelles du site.

Avec la participation de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, l'arrondissement a détaillé ce concept en s'appuyant sur la période de référence de

la restauration architecturale de la maison, soit 1870. Les aménagements projetés représentent l'organisation d'un jardin résidentiel typique des Canadiens français de l'époque. Toujours impliqué dans le processus, le CPM a accompagné les concepteurs et a remis un second avis favorable au concept d'aménagement final.

Un suivi leur sera également fait suite à la réalisation des travaux pour s'assurer du respect des recommandations, mais aussi pour veiller à la programmation des activités culturelles et ancrer la vocation historique du site.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 10 490, séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016; Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de création d'un parc, d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 5 845 516 du cadastre du Québec, tel que montré au plan G-25 Montréal-Nord situé sur le boulevard Gouin Est à l'intersection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. (Sommaire décisionnel 1164962008).

CA17 10 077, séance ordinaire du 13 mars 2017; Adjuger à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 053 590,45 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux civils, et autoriser une dépense totale de 1 083 590,45 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 1000 / 7 soumissions (sommaire décisionnel 1174383001).

CA17 10 078, séance ordinaire du 13 mars 2017; Adjuger à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 377 807,71 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon dit Lapierre - travaux d'architecture du paysage, et autoriser une dépense totale de 390 307,71 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 1001 / 10 soumissions (sommaire décisionnel 1174383002).

CA18 10 308, séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018; Autoriser une dépense de 83 086,68 \$, taxes incluses, auprès d'Atelier Civiliti inc., pour la réalisation du concept de réaménagement du site de la maison Brignon-dit-Lapierre conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (résolution CG18 0192). (Sommaire décisionnel 1187857005).

CA20 10 005, séance ordinaire du lundi 3 février 2020; Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 187 313,71 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'abaissement du mur de soutènement derrière la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 204 559,96 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1065 / 4 soumissions (sommaire décisionnel 1196329008).

CA20 10 147, séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> juin 2020; Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Maison Brignon-Dit-Lapierre située au 4251, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. (Sommaire décisionnel 1205995002).

CA20 10 186, séance ordinaire du lundi 29 juin 2020; Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir ne permettre aucune case de stationnement au lieu de cinq cases pour le 4251, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033. (Sommaire décisionnel 1205995003).

## **DESCRIPTION**

Les travaux du contrat 1073 consistent à mettre en lumière l'aménagement ancestral de la Maison Brignon-dit-Lapierre correspondant à la période de référence architecturale. Plus particulièrement, l'aménagement comprendra un potager ancestral, la révélation des anciennes dépendances, la reconstitution du vergé et autres arbres fruitiers ancestraux en prés fleuris, la configuration d'un parcours historique et l'implantation de panneaux d'interprétations.

Le département des activités culturelles, physiques et sportives de l'arrondissement Montréal-Nord reprendra la programmation des activités en lien avec la connotation historique et culturelle.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1073 s'est déroulée du 26 octobre au 25 novembre 2020.

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1073 s'est déroulée du 26 octobre au 25 novembre 2020.

Il y a eu seize (16) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, quatre (4) ont déposé une offre. L'entreprise Construction Vert Dure Inc. est le seul soumissionnaire non conforme pour l'omission d'un prix à l'article 7.8 de la section 5 du bordereau de soumission et dont l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est expirée. Cependant, ce soumissionnaire n'a pas fourni le prix le plus bas à ce présent appel d'offres. Les analyses administratives et techniques des professionnels mandatés et de la ville ont démontré que l'entrepreneur 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction) est le plus bas soumissionnaire et est conforme à ce présent appel d'offres.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public 1073, il est recommandé de retenir les services de : 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction).

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
<b>Arthier</b>	764 572,25 \$		764 572,25 \$
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	806 265,75 \$		806 265,75 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 004 481,67 \$		1 004 481,67 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>			<b>837 367,40 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			<b>858 439,89 \$</b>
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>12,28%</b>
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b>			<b>239 909,42 \$</b>
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b>			<b>31,38%</b>
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			<b>(72 795,15) \$</b>
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			<b>-8,69%</b>
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			<b>41 693,50 \$</b>
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>			<b>5,45%</b>
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense, au montant de 974 572,25\$ taxes incluses , sera financée par un règlement d'emprunt local "RGCA20-10-0005 - réaménagement de parcs" du programme triennal



d'immobilisation et se répartie de la façon suivante;

Description	Contrat 1074	Contingences	Incidences	Total
Parc Maison -dit-Brignon Lapierre	664 990,00 \$	100 021,74 \$	82 626,66 \$	847 638,40 \$
<b>Total</b>	<b>664 990,00 \$</b>	<b>100 021,74 \$</b>	<b>82 626,66 \$</b>	<b>847 638,40 \$</b>
TPS	33 249,50 \$	5 001,09 \$	4 131,33 \$	42 381,92 \$
TVQ	66 332,75 \$	9 977,17 \$	8 242,01 \$	84 551,93 \$
Total avec taxes	764 572,25 \$	115 000,00 \$	95 000,00 \$	974 572,25 \$
<b>Dépenses nettes</b>	<b>698 156,37 \$</b>	<b>105 010,33 \$</b>	<b>86 747,66 \$</b>	<b>889 914,36 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par la plantation d'espèces ancestrales, de jardins et d'un pré fleuri, l'aménagement paysager va grandement améliorer la biodiversité de ce secteur du parc riverain dans lequel la Maison Brignon-dit-Lapierre s'inscrit. Au sein de l'arrondissement, la Maison deviendra un pôle culturel, historique et social, en développant des liens avec la communauté, les écoles et les producteurs de la région.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Révéler l'aménagement paysager représentatif de l'année de référence architecturale de 1870 de la Maison Brignon-dit-Lapierre.

Des fouilles archéologiques seront effectuées lors de l'excavation des ouvrages.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Possibilité d'allongement des délais de réalisation des travaux en cas de forces majeurs, mais aussi par la rareté de la main-d'œuvre et les délais grandissant de la fabrication des ouvrages en usines et la fourniture des matériaux.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Articles à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et croquis 3D affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier :

- 7 décembre 2020 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;
- 17 mai 2021 : Début des travaux;
- 31 juillet 2021 : Fin projetée des travaux.

Étapes subséquentes et autres travaux en incidences :

- Mandat externe pour préparation des panneaux d'interprétation;
- Fourniture et installation d'un panneau historique audio;
- Fourniture et installation de rampes et d'un escalier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 15 mai 2017, voir pièce jointe. La preuve de renouvellement sera requise pour la réunion de démarrage.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andree BERTRAND  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2020-11-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1207387003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 655 008,38 \$. Appel d'offres 1074 / 8 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, le contrat 1074 pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 655 008,38 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-29 19:19

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207387003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 556 075,44 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet du parc Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 83 411,32 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 655 008,38 \$. Appel d'offres 1074 / 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la réfection de ces deux chalets de parcs afin d'assurer la pérennité de leurs enveloppes extérieures. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux. Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 06 octobre au 19 novembre 2020 pour une durée totale de quarante-quatre (44) jours. Sur les dix (10) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, huit (8) ont déposé une soumission et deux (2) se sont désistés.

Quatre (4) addenda ont été émis entre le 28 octobre 2020 et le 10 novembre 2020 inclusivement, l'émission du dernier addenda a été faite huit (8) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis. Ces quatre (4) addenda avaient une incidence sur le prix des soumissions.

La publication de ces addenda n'a eu aucune incidence sur la date de dépôt des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1192124001 - CE19 1174 - adoptée le 31 juillet 2019 par le comité exécutif - Approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

GDD 2207387001 - D1207387001 - approuvée le 16 avril 2020 - Octroyer à FABRIQ

Architecture, un contrat de gré à gré, pour un montant de 89 105,63 \$, taxes incluses, pour services professionnels d'architecture pour la réfection de l'enveloppe du chalet du parc Le Carignan et la réfection de la toiture du chalet du parc Lacordaire, autoriser une dépense de 4 000 \$, taxes incluses, pour les contingence d'honoraires, pour une dépense totale de 93 105,63 \$ et approuver le projet de convention à intervenir.

## **DESCRIPTION**

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

Chalet du parc Le Carignan : réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, incluant la toiture, les solins, les fascias, les soffites, l'isolation et le parement de brique des murs extérieurs, la réparation des surfaces des portes extérieures et le remplacement de toutes les fenêtres.

Chalet du parc Lacordaire : réfection du complexe d'étanchéité de la toiture.

Des contingences de 15% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par FABRIQ architecture, et une surveillance partielle d'un laboratoire pour l'élimination des matériaux contaminés et une surveillance en continu des travaux de remplacement des complexes d'étanchéité des toitures sont prévues.

## **JUSTIFICATION**

Chalet Carignan : Les travaux permettront de remplacer les diverses composantes de l'enveloppe (complexe d'étanchéité, briques, soffites, fenêtres, etc.) dont l'installation date des années 1963 et 1983. L'étanchéité et les différents matériaux ont atteint leur durée de vie utile; des inspections visuelles ont d'ailleurs permis de constater la dégradation important du mortier à de nombreux endroits.

Chalet Lacordaire : Le complexe d'étanchéité de la toiture semble avoir plus de 25 ans de vie utile.

Les travaux de réfection d'enveloppe sont requis afin d'assurer la pérennité de ces deux bâtiments. L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 19 novembre 2020. Leur analyse démontre que Maçonnerie Rainville et frères inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc.

Des huit (8) soumissions reçues, les cinq (5) plus basses soumissions ont été analysées. Parmi ces cinq (5) soumissions, quatre (4) sont conformes, une (1) n'est pas conforme, et quatre (4) présentent des défauts mineurs.

Les prix des huit (8) soumissions reçues sont divergents, mais la moyenne des soumissions à seulement 1.2% d'écart avec l'estimation des professionnels. Pour ces raisons, l'octroi du contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. est recommandé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses incidentes au montant total de 15 521.63 \$ comprennent les dépenses suppléme les interventions ponctuelles sur les divers équipements existants par les travaux publics duran

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES)</b>
Maçonnerie Rainville et frères inc.	556 075,44 \$	
Les constructions AGLP	568 867,56 \$	
Groupe ERM inc.	601 319,25 \$	
Immobilier Belmont inc.	659 956,50 \$	
<b>Dernière estimation réalisée par FabriQ architecture</b>	<b>659 073.72 \$</b>	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>5 soumissions analysées sur 8 soumissions reçues</i> VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100		

La dépense totale pour la réalisation du projet est de **655 008,38 \$** taxes incluses, et se répare

Description	Travaux (A)	Contingences (15%) (B)	Incidences (C)	Total (D) – (A) + (B) + (C)
Coût des travaux	483 649,00 \$	72 547,35 \$	13 500,00 \$	569 696,35 \$
TPS 5%	24 182,45 \$	3 627,37 \$	675,00 \$	28 484,82 \$
TVQ 9,975%	48 243,99 \$	7 236,60 \$	1 346,63 \$	56 827,21 \$
<b>Coût brut travaux</b>	<b>556 075,44 \$</b>	<b>83 411,32 \$</b>	<b>15 521,63 \$</b>	<b>655 008,38 \$</b>
Ristourne 100% TPS	24 182,45 \$	3 627,37 \$	675,00 \$	28 484,82 \$
Ristourne 50% TVQ	24 121,99 \$	3 618,30 \$	673,31 \$	28 413,61
<b>Coût net des travaux</b>	<b>507 770,99 \$</b>	<b>76 165,65 \$</b>	<b>14 173,31 \$</b>	<b>598 109,96 \$</b>

L'arrondissement de Montréal-Nord avait présenté le projet du réaménagement du chalet de protection des immeubles de compétence locale. Le 15 juillet 2019, le Service de la gestion et notre projet pourra bénéficier d'une aide financière évaluée à 245 000 \$ brut pour la période 21

L'approbation de la liste des projets retenus dans le cadre du programme de protection des imr sommaire décisionnel 119212400.

Une partie du contrat, soit 36 207\$ net, visant les honoraires professionnels liés au chalet de p programme au sommaire décisionnel 2207387001.

Une partie du présent contrat vise les travaux de rénovation qui se rattachent à la rénovation c programme de protection des immeubles de compétence locale - chalets de parcs.

Le montant du contrat est financé par un règlement d'emprunt local de l'arrondissement, et pa protection des immeubles de compétence locale - chalet de parcs, la partie rattaché au chalet c

Le montant du contrat se répartie comme suit;

Description	Contrat 1074	Contingences	Incidences	Total avec taxes	
Le Carignan - chalet de parc - rénovation	430 449,00 \$	64 547,35 \$	9 500,00 \$	580 044,68 \$	
Lacordaire - chalet de parc - toiture	53 200,00 \$	8 000,00 \$	4 000,00 \$	74 963,70 \$	
<b>Total</b>	<b>483 649,00 \$</b>	<b>72 547,35 \$</b>	<b>13 500,00 \$</b>	<b>655 008,38 \$</b>	<b>59</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable applicables seront respectés, notamment dans l'utilisation de matériaux moins dommageables et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

Les nouvelles unités scellées des fenêtres du chalet Carignan auront une plus grande efficacité thermique, donc une isolation plus performante que les composantes actuelles. Leur remplacement améliorera la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment à ces endroits.

La réfection des toitures doit se faire selon les normes en vigueur. Le nouveau complexe d'étanchéité a été conçu avec une isolation plus performante que les composantes actuelles et une membrane blanche minimisant les îlots de chaleur. Le remplacement du complexe d'étanchéité améliorera la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment à ces endroits.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis pour assurer la pérennité de l'enveloppe des deux bâtiments, et éviter d'éventuelles infiltrations d'eau à l'intérieur et/ou exfiltration et infiltration d'air à l'intérieur du bâtiment.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux se feront majoritairement à l'extérieur du bâtiment. L'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires à mettre en place pourraient avoir un impact sur l'échéancier et sur le budget du projet.

Le devis exige la mise en place de mesures sanitaires afin d'obéir aux recommandations les plus strictes en termes de santé et sécurité de la CNESST et de la Direction générale de la santé publique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION



Les usagers des deux chalets seront informés avant le début des travaux. L'affiche du chantier sera installée près des entrées des bâtiments.  
Le calendrier des travaux de l'entrepreneur sera remis à l'équipe des loisirs avant le début du chantier. Ce même calendrier fait partie des documents contractuels de l'entrepreneur général.

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

<b>PHASES PROJÉTÉES</b>	<b>DATES</b>
Adjudication du contrat (CA)	07 décembre 2020
Début des travaux	08 avril 2021
Fin des travaux - prise de possession	23 juillet 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Plus bas soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Maçonnerie Rainville et frères inc.  
8600 Samuel-Hatt  
Chambly, QC  
J3L 6W4

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord  
Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 26 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élise LAPOINTE  
architecte

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-25

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1205190008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division culture

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adjuger à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun. Appel d'offres 1086 / 1 soumissionnaire

QUE soit adjugé à Mme Amarande Rivières, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, le contrat 1086 de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 15:08

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1205190008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun. Appel d'offres 1086 / 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord, depuis 2010, a développé une approche novatrice en médiation culturelle. En effet, trois plans d'action spécifiques en médiation culturelle (2010-2013, 2014, 2015) soutenus par le Ministère de la Culture et des Communications ont été mis en place avec des interventions conjointes en culture et en bibliothèques. Cette démarche particulière a permis d'insuffler une autre forme de vitalité culturelle au sein de la communauté en allant rejoindre des publics éloignés de l'offre culturelle, et ce à travers des domaines culturels variés: arts de la scène, arts visuels, patrimoine, lecture et bibliothèques, cinéma, art public et art de la table.

Depuis 2017, les plans d'action en médiation culturelle sont soutenus dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais, lié à l'entente de développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Ce soutien nous permet d'assurer la continuité des actions en médiation culturelle que nous réalisons depuis 2010 à Montréal-Nord. Notre objectif était d'accroître la qualité et la richesse des interventions auprès des divers publics cibles et de rehausser la qualité de la participation culturelle des citoyens.

Le dernier plan d'action présenté est un plan triennal, 2018-2021. La coordination de la première année de ce plan a été assurée par Mme Amarande Rivière, chargée de projet en médiation culturelle. Afin d'assurer une continuité dans les actions et projets déjà amorcés, nous souhaitons pouvoir octroyer un contrat de service professionnel à Mme Amarande Rivière, pour une période de trois ans, avec la possibilité de deux renouvellements d'un an chacun, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le bilan produit par Mme Rivière dans le cadre de son dernier contrat était conforme aux exigences. Elle a su démontrer au cours des derniers mandats qui lui ont été confiés, son professionnalisme, sa créativité et sa capacité à mobiliser les citoyens autour d'un projet culturel ou d'une oeuvre, et à encourager et favoriser l'expressivité artistique et la citoyenneté culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 17 10 417 - 2 octobre 2017 - Adjuger à Mme Amarande Rivière, au montant de 58 591,26 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la réalisation du Plan d'action en médiation culturelle 2017-2018 présenté dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal, pour une période de 52 semaines à compter du 3 octobre 2017. Appel d'offres 1015 / 2 soumissions

CA 19 10 095 - 18 mars 2019 - Octroyer à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 98 027,69 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle 2018-2021, du 25 mars 2019 au 31 décembre 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Rivière.

## **DESCRIPTION**

Le présent mandat de services professionnels comprend :

1. Coordination générale et soutien à la réalisation des projets prévus en 2020-2023 des plans d'action en médiation culturelle;
2. Suivi et évaluation en fonction des objectifs définis dans le plan d'action (clientèles ciblées, contenu de médiation, partenariats locaux);
3. Rédaction de rapports, comptes rendus d'activités, reddition de compte, etc.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une continuité dans les actions et projets déjà amorcés avec des organismes et des citoyens, nous souhaitons pouvoir octroyer un contrat de service professionnel à Mme Amarande Rivières.

L'arrondissement a lancé l'appel d'offres public le 16 octobre 2020 (#1086)

Cet appel d'offres a été publié dans le journal de Montréal

L'appel d'offres a été sur le marché 26 jours, du 16 octobre au 11 novembre 2020

Un addenda a été émis le 30 octobre 2020 pour Report de date d'ouverture des soumissions

Un addenda a été émis le 5 novembre 2020 pour des informations complémentaires

Une firme a acheté le cahier de charges. Une (1) firme a soumissionné, soit: **Amarande Rivières**. L'offre reçue a été jugée conforme administrativement.

Le Comité de sélection s'est déroulé le lundi 16 novembre à 10h30 L'offre analysée a reçu la note de passage:

Un résumé des résultats du comité de sélection est disponible, vous référer aux pièces jointes de l'intervention de l'approvisionnement.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est recommandé d'adjuger un contrat à Mme Amarande Rivières pour des services professionnels pour la coordination et la réalisation des plans d'action en médiation culturelle, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses. Il s'agit d'un contrat débutant le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, basé sur un taux horaire de 31 \$ plus taxes. Contrat payable de façon hebdomadaire sur réception de factures.

Ce qui représente une dépense maximum nette de 164 032,47 \$

## **Dépense 2021**

Du 1er janvier au 31 décembre 2021

Dépense totale estimée: 59 878,98 \$ (taxes incluses)

Dépense nette estimée: 54 677.49 \$

### **Dépense 2022**

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

Dépense totale estimée: 59 878,98 \$ (taxes incluses)

Dépense nette estimée : 54 677.49 \$

### **Dépense 2023**

Du 1er janvier au 31 décembre 2023

Dépense totale estimée: 59 878,98 \$ (taxes incluses)

Dépense nette estimée : 54 677.49 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Au terme de 2021 et 2022, les heures non utilisées au 31 décembre et prévues au contrat de services, pourront être reportées respectivement en 2022 et 2023.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La médiation culturelle joue un rôle majeur sur le développement culturel et social de l'arrondissement par ses effets rassembleurs, par les liens qu'elle contribue à créer entre divers groupes et par ce qu'elle permet d'exprimer : elle représente véritablement un outil d'intervention à part entière. En effet, depuis 2010, les projets coordonnés et mis en place dans le cadre des plans d'action en médiation culturelle a permis de rejoindre plus de 50 000 citoyens, de tous les groupes d'âge et issus d'horizons culturels variés. À travers plus de 3000 ateliers, plus d'une centaine d'organismes et de regroupements ont contribué à rendre les arts et la culture accessibles pour tous. La qualité des interventions effectuées et des liens tissés auprès des citoyens a grandement favorisé l'intégration et l'appropriation de cette pratique culturelle, qu'est la médiation, dans la communauté.

La médiation culturelle, comme levier, doit s'inscrire dans un processus de développement culturel à long terme. Nous devons ainsi favoriser la continuité des actions et le maintien de la dynamique créée, ainsi que les liens de confiance créés avec la communauté.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a aucune opération de communication lié à ce dossier. Ce sont les règles de gestion contractuelle de la Ville de Montréal qui ont été appliquées

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Agnès GUICHARD  
Chef de division culture et événements

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-19



**Dossier # : 1204111005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2021, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord;

QUE soit accordée une contribution financière de 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord (CBMN);

QUE soit accordée une contribution financière de 14 400 \$ à Baseball mineur Montréal Nord (BMMN);

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 14:59

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204111005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2021, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommée la Politique) a été adoptée le 11 octobre 2011. Elle est en vigueur depuis janvier 2012. Elle prévoit notamment une aide financière annuelle pour soutenir la mission des organismes sportifs desservant les jeunes qui résident à Montréal-Nord, à l'exception de ceux œuvrant dans les sports de glace.

Pour obtenir une subvention, l'organisme doit faire une demande officielle par écrit à l'arrondissement au moyen du formulaire prévu à cet effet. Selon les fonds disponibles pour l'année courante, les subventions versées aux organismes sportifs sont déterminées en fonction des conditions d'admissibilité au programme, des modalités d'attribution et des mesures de transition et de réajustement prévues dans la Politique. Cet engagement est révisé à chaque trois an.

Jusqu'à ce jour, l'aide financière allouée à chaque organisme sportif était garantie pour une période de trois ans. En 2021, la Division des sports et loisirs procédera à une révision des critères d'admissibilité pour l'attribution des contributions financières. Afin de proposer une façon de distribuer les sommes d'argent qui répond davantage aux besoins des clubs, un processus collaboratif avec les parties prenantes sera mis sur pied. Pour en arriver à une formule qui convient à tous, une analyse comparative du processus d'attribution de contributions financières sera faite avec d'autres arrondissements. Pour ces raisons, l'année 2021 en sera une de transition. La contribution financière remise aux organismes sportifs en 2020 sera répétée pour l'année 2021.

Les cinq (5) organismes ci-dessous énumérés sont admissibles et ont acheminé une demande d'aide financière en 2020 auprès de l'arrondissement dans le cadre du programme de Subventions aux clubs sportifs.

- 1- Club de natation de Montréal-Nord
- 2- Club de soccer Montréal-Nord
- 3- Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord

- 4- Club de basketball de Montréal-Nord
- 5- Baseball mineur de Montréal-Nord

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 10 044 (2 mars 2020) :** Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2020, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

**CA19 10 007 (21 janvier 2019) :** Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2019, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes.

**CA18 10 034 (12 février 2018) :** Accorder une contribution financière totalisant 122 810 \$, pour l'année 2018, aux organismes suivants: 51 450 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 29 490 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 16 630 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 160 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 12 080 \$ au Baseball mineur Montréal-Nord, à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du Programme de subvention aux clubs sportifs et d'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

**CA17 10 010 (16 janvier 2017) :** Accorder des contributions financières totalisant 122 810 \$, pour l'année 2017, aux organismes suivants : 52 270 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 31 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 15 470 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 960 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 9 760 \$ à Baseball mineur Montréal Nord à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du programme de subventions aux clubs sportifs et approuver à cette fin les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

**CA16 10 006 (11 janvier 2016) :** Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 820 \$, pour l'année 2016, aux organismes suivants : 50 610 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 30 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 14 980 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 520 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord, 9 450 \$ à Baseball mineur Montréal Nord et 3 910 \$ au Club de nage synchronisée de Montréal-Nord (Aquana) à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du programme de subventions aux clubs sportifs et approuver à cette fin six projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

### **DESCRIPTION**

Ce programme de subvention vise à soutenir les clubs sportifs afin qu'ils offrent un environnement permettant le développement optimal des jeunes sportifs. Les critères de répartition des subventions destinées aux organismes sportifs que l'ont retrouve dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sont les suivants :

40%	selon le nombre de participants réguliers aux activités sportives
20%	selon le nombre d'événements sportifs organisés
20%	selon le nombre d'heures d'entraînement assurées par des entraîneurs certifiés
10%	selon les ressources consenties pour la gestion administrative et la coordination
5%	selon le nombre d'athlètes qui compétitionnent au niveau provincial
5%	selon le nombre d'athlètes qui compétitionnent au niveau national

## **JUSTIFICATION**

Les fonds dédiés au Programme de subventions aux clubs sportifs ont pour objectif de promouvoir la pratique d'activités physiques chez les jeunes. Les critères de répartition des subventions destinées aux organismes sportifs contribuent au développement d'une culture sportive au sein du territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon les fonds disponibles pour l'année courante, la part de l'aide financière allouée à chaque club sportif provient de fonds dédiés au Programme de subventions aux clubs sportifs de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. La part des subventions attribuée à chacun des clubs sportifs était jusqu'à tout récemment (novembre 2020) révisée aux trois ans. L'ajout de nouveaux organismes admissibles à ce type de subvention est uniquement autorisé au moment de cette révision.

Puisque 2020 était la dernière année de l'entente précédente, la Division des sports et loisirs procédera à une évaluation complète du fonctionnement de l'attribution des contributions financière durant l'année 2021 pour proposer, en concertation avec les organismes sportifs reconnus, une nouvelle méthode de travail. Pour cette raison, la contribution financière remise aux organismes en 2021 sera la même que celle reçue pour l'année 2020.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi des contributions financières totalisant 122 810 \$ aux cinq organismes sportifs, va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement, car cette offre de service leur permettra de pratiquer les sports ci haut mentionnés sur tout le territoire, et ce, durant toute l'année.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les clubs investissent les sommes versées par la Ville dans les services qu'ils offrent à leurs membres; cela permet d'amortir les frais de fonctionnement. Sans ces sommes, les clubs n'auraient d'autres choix que d'augmenter les frais d'inscription, ce qui diminuerait l'accessibilité aux activités sportives et cela aurait des conséquences néfastes sur tous les niveaux sportifs (du récréatif au compétitif) et tous les groupes d'âge qui sont visés par ces activités. Cet état de fait serait surtout vrai pour les personnes et les familles à faibles et moyens revenus.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les cinq organismes qui reçoivent les contributions financières seront en un premier lieu informés de la décision prise par la Direction. Un plan de travail sera établi, des échéanciers

seront fixé à l'intérieur desquels se retrouvera des consultations avec les organismes impliqués.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Versement de l'octroi;

- Évaluation du programme assujetti à la présente convention.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON  
Chef de division sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-16

**Dossier # : 1204988006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de cocoordonnateur dédié à la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord, soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de cocoordonnateur dédié à la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-30 10:21

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204988006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord soit 25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021 pour soutenir le salaire du poste de cocoordonnateur dédié à la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir. L'entente de partenariat 2017-2019 entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord est reconduite d'un commun accord pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021, justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord ont décidé de formaliser les principes directeurs et les pratiques qui guideraient leurs relations partenariales par l'élaboration et la signature d'une entente générale de partenariat. Cette entente triennale couvrait la période 2017-2019 avec la possibilité d'être prolongée pour un maximum de deux ans. D'un commun accord avec la TQMN, cette entente est reconduite pour deux années supplémentaires soient 2020 et 2021 justifiant ainsi les contributions pour deux années additionnelles. En complément à cette entente générale, trois ententes triennales spécifiques ont été signées pour préciser les modalités de collaboration autour de trois grands projets, dont la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027.

Le 3 février 2020, la direction de la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) a fait part à l'arrondissement de son plan de transition financière ainsi que de l'évaluation de ses besoins pour les années 2020, 2021 et 2022 en ce qui concerne notamment, le financement du poste de cocoordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027.

Le budget annuel nécessaire à la TQMN pour maintenir ce poste actif est de 65 000 \$. Une partie de ce montant est assumée par la TQMN (40 000 \$ en 2020-2021 et 45 000 \$ en 2021-2022) par le biais d'une subvention provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon pour l'Observatoire du développement collectif. Ce volet est rattaché aux fonctions du poste de cocoordination de Priorité Jeunesse. Pour compléter le salaire de son employé pour les années 2020 et 2021, la TQMN a adressé une demande de soutien financier à l'arrondissement.

Après analyse de la demande par la Division du développement social, en regard des modalités qui figurent dans l'Entente spécifique triennale (2017-2019) de partenariat de

mise en oeuvre de Priorité Jeunesse et au vu des bases du partenariat, des principes directeurs et des engagements qui figurent dans l'Entente générale de partenariat intervenue en 2017 avec la TQMN, le comité composé de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de la haute direction et des élu.es recommande au conseil d'arrondissement d'accorder à la TQMN, une subvention de 50 000 \$ soit 25 000 \$ pour l'année 2020 et de 25 000 \$ pour l'année 2021.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement, l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord soit 25 000 \$ pour 2020 et 25 000 \$ pour 2021 afin de consolider financièrement du poste de cocoordination de Priorité Jeunesse.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 098 du 18 mars 2019** -Accorder une contribution financière de 60 000 \$, pour une durée d'un an, non renouvelable, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour soutenir le poste de cocoordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme:** Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)

**Titre du projet:** Soutien financier pour le poste de cocoordonnateur du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027.

**Brève description du projet:** La demande de soutien financier adressée à l'arrondissement par la Table de quartier de Montréal-Nord a pour objet de consolider le financement du poste de cocoordonnateur de Priorité Jeunesse pour les années 2020 et 2021.

Le cocoordonnateur de Priorité Jeunesse sous la responsabilité de la Table de quartier de Montréal-Nord travaille en collaboration avec la cocoordonnatrice de l'arrondissement de Montréal-Nord dédiée à Priorité Jeunesse. L'équipe projet assure le leadership de la mise en oeuvre du plan d'action, alimente et soutient les divers comités de la démarche, coordonne tous les aspects des communications internes et externes, produit le rapport annuel, offre un soutien aux partenaires dans la recherche de financement, rédige et met à jour la documentation pertinente et favorise un arrimage avec les autres démarches du milieu.

**Montant de la contribution proposé par l'arrondissement :** 50 000 \$ (25 000 \$ en 2020 et 25 000 \$ en 2021).

## **JUSTIFICATION**

En tant que partenaire de premier plan, il est justifié pour l'arrondissement de soutenir la demande de financement de la Table de quartier de Montréal-Nord afin que celle-ci puisse assurer ses engagements dans le cadre de l'entente générale de partenariat intervenue, en juin 2017, entre la Table de quartier de Montréal-Nord et l'arrondissement de Montréal-Nord (CA17 10 268). Selon les termes figurant dans cette entente, l'entente spécifique triennale (2017-2019) de partenariat et de mise en oeuvre de Priorité Jeunesse s'y rattachant est renouvelée d'un commun accord entre les parties pour deux années additionnelles (2020-2021) tout comme l'entente générale de partenariat.

De plus, les parties prenantes sont également signataires d'une entente de collaboration

triennale (2017-2020), paraphée le 28 août 2017 et renouvelée pour 2020-2023, avec le gouvernement du Québec, représenté par le Secrétariat à la jeunesse et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant l'atteinte des objectifs poursuivis par le Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse. L'arrondissement s'y engage à octroyer une contribution financière à la table de quartier pour soutenir un poste professionnel dédié à la coordination de Priorité Jeunesse.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Année 2020**

La dépense de 25 000 \$, sera financée par le budget 2020 dédié à Priorité Jeunesse (résiduel de 42 000 \$).

Les versements à l'organisme se feront comme suit:

- 80 % de la subvention au courant de la semaine du 7 décembre 2020 à la suite de la signature de la convention par les deux parties;
- 20 % de la subvention après l'approbation du rapport final d'activités qui doit être remis, à l'arrondissement, au plus tard le 31 janvier 2021.

### **Année 2021**

La dépense de 25 000 \$, pour l'année 2021, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Le bon de commande pour cette dépense sera émis au début de l'année 2021.

Les versements à l'organisme se feront comme suit:

- 50 % de la subvention le 31 janvier 2021;
- 40 % de la subvention après l'approbation du rapport mi-étape d'activités qui doit être remis, à l'arrondissement, au plus tard le 15 juillet 2021
- 10 % de la subvention après l'approbation du rapport final d'activités qui doit être remis à l'arrondissement, au plus tard le 31 janvier 2022.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette subvention est nécessaire pour la Table de quartier de Montréal-Nord afin de maintenir le poste dédié à la coordination de Priorité Jeunesse. Si le financement n'est pas consolidé, l'engagement de la TQMN dans la réalisation de ce mandat est compromis, ce qui aurait un effet important sur le déploiement des actions du Comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO) : accompagnement du milieu, formation, soutien à la recherche de financement, etc.



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'annonce de cette subvention sera diffusée via le bulletin d'information de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réception du rapport final d'activités 2020 est attendu au plus tard le 31 janvier 2021

La réception du rapport mi-étape d'activités est attendu le 15 juillet 2021

La réception du rapport final d'activités 2021 est attendu le 31 janvier 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-20



**Dossier # : 1203573016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:01

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203573016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 8 500 \$ à divers organismes communautaires (Centre communautaire Annour - 1000 \$ / Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$ / Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$ / Épisole - 1000 \$ / Mission Bon accueil - 1000 \$ / Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$ / Panier Futé - 1000 \$ / Carrefour des retraités - 1000 \$ / Magasin partage - 500 \$) pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 8 500 \$ aux organismes suivants:

- Centre communautaire Annour - 1000 \$;  
Fournisseur : 550438
- Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$;  
Fournisseur : 159756
- Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$;  
Fournisseur : 136562
- Épisole - 1000 \$;  
Fournisseur : 512317
- Mission Bon accueil - 1000 \$;  
Fournisseur : 128926
- Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$;  
Fournisseur : 129418
- Panier Futé - 1000 \$;  
Fournisseur : 432761

- Carrefour des retraités - 1000 \$;  
Fournisseur : 135032
- Magasin partage - 500 \$  
Fournisseur :

pour les services offerts en aide alimentaires aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020

## **JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, soit en mars dernier, nous faisons face à une augmentation des demandes en aide alimentaire sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes sont à pied d'œuvre depuis le tout début de la crise afin d'aider le plus de familles possibles en leur apportant l'aide alimentaire nécessaire afin de leur permettre de passer à travers cette période difficile. Le montant de 8 500 \$ du budget discrétionnaire des élus, partagé entre ces 9 organismes, les aidera à poursuivre leur mission auprès de ces citoyens en cette période de vulnérabilité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 8 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

- Centre communautaire Annour - 1000 \$;
- Centre de pédiatrie sociale - 1000 \$;
- Centre communautaire multi-éthnique - 1000 \$;
- Épisole - 1000 \$;
- Mission Bon accueil - 1000 \$;
- Fourchettes de l'Espoir - 1000 \$;
- Panier Futé - 1000 \$;
- Carrefour des retraités - 1000 \$;
- Magasin partage - 500 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les organismes ont dû offrir leurs services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-20

**Dossier # : 1207549009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

Il est recommandé :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 5 500 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2020, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Cascades;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club des aînés Complexe Guin -Langelier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or "le Riverain" de Montréal-Nord – Les tours Guin;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au club de l'age d'or-Comité des Loisirs Les deux Colombes;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les tourterelles des habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Les Loisirs Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club age d'or Manoir Aimé-Léonard;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à la Résidence du Confort;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement soins longue durée Gouin

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Résidence Caroline;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité de Loisirs du Manoir Louise;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Habitations Les Boulevards Mtl-Nord;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:22

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord subventionne les comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés du territoire afin de les aider à réaliser des activités destinées aux résidents de ces immeubles. Cette aide financière est régie par un programme particulier, lequel permet aux comités de loisirs des résidences d'habitation de bénéficier d'une contribution de 3 \$ par résident. Le montant minimal accordé est de 250 \$ et le montant maximum est de 500 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 19 10 387** (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019.

**CA 18 104 34** ( 2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 5 800 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2018.

**CA17 10 376** (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017.

**CA16 10 304** (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 000 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2016.

**CA15 10 353** (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 400 \$ aux 16 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2015.

**CA14 10 351** (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière totale de 6 500 \$ aux 16 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent aux critères du programme de soutien pour l'année 2014.

**CA13 10 300** (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 6 000 \$ aux quinze



(15) comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2013.

**CA12 10 253** (14 août 2012) : Accorder des contributions financières totalisant 6 600 \$, pour l'année 2012, aux seize (16) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord.

## **DESCRIPTION**

Pour l'année 2020, quatorze (14) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés ont soumis une demande à l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le programme permet d'offrir aux comités de loisirs des résidences d'habitation de l'arrondissement de Montréal-Nord participantes une assistance financière en vue de réaliser des activités de loisirs. Environ 3 626 résidents participent régulièrement aux activités de loisirs réalisés par ces quinze (15) résidences d'habitation.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme au programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-16



**Dossier # : 1207549013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020.

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:12

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, l'organisme Fourchettes de l'Espoir a déposé une demande répondant principalement aux critères a) et c) auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 10 301** (9 novembre 2019) : Approuver le projet de convention modifié intervenue avec Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des

jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés et approuver la diminution de la contribution financière à 59 868 \$ au lieu de 72 153 \$.

**CA20 10 169** (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents et au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

Approuver l'addenda à intervenir au contrat de services pour l'organisation des camps de jour à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et accorder un montant supplémentaire maximal de 63 000 \$.

Octroyer un contrat de services à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour un montant de 488 480 \$, taxes incluses, pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant les étés 2020 et 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA20 10 045** (2 mars 2020) : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA19 10 042** (18 février 2019) : Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «

Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

## **DESCRIPTION**

Depuis plus de quinze ans, les Fourchettes de l'Espoir trouve différents moyens de partager le réveillon de Noël auprès des personnes seules résidant dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets ;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat ;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Le montant du soutien financier demandé à l'arrondissement est moins de 50 % du projet total.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **« De l'Espoir à sa table » – Fourchettes de l'Espoir**

Les objectifs poursuivis par cet événement visent à briser l'isolement des personnes seules et favoriser une fête de Noël plus joyeuse pour ces personnes, malgré le contexte de pandémie.

L'arrondissement est favorable aux activités qui facilitent le brisement de l'isolement social et qui aide les personnes seules à vivre des moments marquants et faciliter leur intégration au sein de notre communauté.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Lors des années passées, cet événement se déroulait aux Fourchettes de l'Espoir, mais en raison de la COVID-19 et afin de respecter les mesures sanitaires et distanciation physique mises en place par la santé publique de Montréal, il ne pourra s'y tenir comme à l'habitude.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-19



**Dossier # : 1207549008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020 ;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-24 07:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à une restructuration récente, les différents points de service des Société St-Vincent-de-Paul (auparavant quatre conférences) œuvrant sur le territoire de Montréal-Nord ont été regroupés en un seul, soit sous la conférence Sainte-Colette. L'entité reconnue par l'arrondissement au niveau du dossier de reconnaissance est le Conseil particulier Sault-au-Récollet et ce, depuis 2016 à titre de partenaire de mission partagée. Afin de l'aider à poursuivre ses activités et répondre aux besoins des personnes démunies qu'il dessert, Le Conseil particulier Sault-au-Récollet (SSVP Sainte-Colette) dépose une demande de contribution financière pour l'année 2019 dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles.

L'organisme répond favorablement aux conditions d'admissibilité du programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées (article 7.7 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, p.21).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 19 10 427 (15 octobre 2019) : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2019.

CA 18 10 369 (10 septembre 2018) : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2018.

CA16 10301 (8 août 2016) : Accorder une contribution financière de 7 875 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul œuvrant sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2016.

CA15 10 391 (5 octobre 2015) : Accorder une contribution financière de 7 950 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul œuvrant sur le territoire de l'arrondissement pour

l'année 2015.

CA14 10349 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7 950 \$, aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul œuvrant sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 340 (10 septembre 2013) : Accorder une contribution financière de 7 950 \$, aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul œuvrant sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA13 10032 (12 février 2013) : Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 6 500 \$, aux Sociétés Saint-Vincent-de-Paul.

## **DESCRIPTION**

Le Conseil particulier Sault-au-Recollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) a pour mission d'offrir, par l'entremise de ses bénévoles, une aide d'urgence à toute personne vivant une situation difficile et nécessitant un soutien ponctuel. Il offre notamment du dépannage alimentaire, des vêtements, des meubles, des articles de cuisine, jouets, livres, etc.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme octroyée par l'arrondissement permettra de payer une partie des frais reliés à l'achat des denrées pour les paniers de Noël.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-16

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1203573014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:05

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203573014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, soit en mars dernier, nous pouvons observer une recrudescence des personnes en situation d'itinérance sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'organisme Amour en action ayant décidé de porter leur expertise et leurs services pour venir en aide à ces personnes vulnérables en les accueillant dans une halte-chaleur hivernale de nuit. Celle-ci est en opération depuis le 1er novembre 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2021, ouverte 7 jours sur 7, de 20h à 9h. Les personnes en situation d'itinérance pourront y dormir, y prendre un repas, se doucher et laver leurs vêtements. Le montant de 2000 \$ du budget discrétionnaire des élus aidera cet organisme à poursuivre sa mission d'aide auprès de ces citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 2000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur: 591048.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme a dû offrir ses services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-23



**Dossier # : 1207549012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020.

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:18

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord a déposé une demande répondant principalement aux critères a) et c) auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 10 169** (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets



"Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents et au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

**CA20 10 045** (2 mars 2020) : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA19 10 042** (18 février 2019) : Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

**CA19 10 156** (8 avril 2019) : Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité jeunesse.

**CA19 10 463** (11 novembre 2019) : Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le 7 décembre 2019 au Centre de loisirs et de 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre 2019 au Centre des loisirs, pour des contributions financières totalisant 1 500 \$.

**CA18 10 122** (9 avril 2018) : Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

**CA18 10 485** (10 décembre 2018) : Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 16 décembre au Centre des loisirs et entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui a eu lieu le 9 décembre au Centre de loisirs, pour des contributions financières totalisant 1 500 \$.

**CA17 10 498** (18 décembre 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 1 600 \$ aux organismes suivants: 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui a eu lieu le samedi 16 décembre à l'école Sainte-Gertrude; 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui a eu lieu le samedi 2 décembre au Centre de loisirs et 100 \$ au Club de l'âge d'or du Parc Ottawa pour l'événement « 10<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme » qui a eu lieu le 12 novembre dernier au Buffet Costa del Mare.

## **DESCRIPTION**

### Projets spéciaux pour des partenaires de mission

L'événement « Fête de Noël pour les familles » d'Entre-Parents se déroulera le jeudi 17 décembre. L'activité se fera par une distribution de cadeaux et de paniers de nourriture à environ 500 enfants de Montréal-Nord et leur famille.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets ;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat ;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.  
Le montant du soutien financier demandé à l'arrondissement est moins de 50 % du projet total.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **« Fête de Noël pour les familles » — Entre-Parents de Montréal-Nord**

Les objectifs poursuivis par cet événement visent à briser l'isolement des familles, favoriser la création de réseaux d'entraide, contribuer à l'intégration de nouvelles familles et d'offrir des cadeaux aux enfants dans l'ambiance du temps des fêtes. La clientèle visée est composée de 150 enfants de 0 à 12 ans, de leurs parents issus de différentes communautés culturelles et de nouveaux arrivants.

L'arrondissement est favorable à l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles familles sur son territoire et cette activité peut contribuer à une intégration conviviale et accessible à tous, et ce gratuitement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Lors des années passées, cet événement se déroulait au Centre des loisirs de Montréal-Nord, mais en raison de la fermeture des établissements municipaux liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciation physique mises en place par la santé publique de Montréal, il ne pourra s'y tenir comme à l'habitude.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des invitations par publipostage ont été envoyées à plus de 500 familles de Montréal-Nord. L'envoi a été effectué par des membres du personnel des organismes Entre-Parents et Fourchettes de l'Espoir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-16

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1207549011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 300 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2020.

QUE soit accordée une contribution financière de 1 300 \$ au Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2020;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:20

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1207549011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 300 \$ aux Loisirs Sainte -Gertrude pour l'année 2020.

## CONTENU

## CONTEXTE

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la nouvelle *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* . Celle-ci stipule que des subventions annuelles peuvent être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils sont reconnus comme partenaires de mission.

Ce type de subvention est accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

§ les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;

§ les clubs de l'âge d'or;

§ les groupes de scouts.

Mode de financement :

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus et de 4 \$ par participant régulier de moins de 18 ans. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA 19 10 391 (9 septembre 2019) :** Accorder une contribution financière de 1 750 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 500 \$ au Service des Loisirs Sainte-Gertrude et 250 \$ au 188e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2019

**CA 18 10 448 (12 Novembre 2018) :** Accorder une contribution financière de 1 750 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 500 \$ au Service des Loisirs Sainte-Gertrude et 250 \$ au 188e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2018

**CA 17 10 379 ( 11 Septembre 2017) :** Accorder une contribution financière de 2 700 \$ aux organismes de loisirs suivants: 1 350 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 1 100 \$ aux Loisirs Sainte-Colette et 250 \$ au 188<sup>e</sup> groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2017

**CA16 10 307** (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 3 150 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette; 1 450 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille et 250 \$ au 188<sup>e</sup> groupe Sainte-Colette (scouts marins).

**CA15 10 356** (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 3 150 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette; 1 200 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille et 350 \$ au 188<sup>e</sup> groupe Sainte-Colette (scouts marins).

**CA14 10 352** (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière totale de 3 800 \$ aux organismes de loisirs suivants : Association culturelle Saint-Vincent-Marie (250 \$) ; Loisirs Saint-Camille (500 \$) ; Loisirs Sainte-Colette (1350 \$) ; Loisirs Sainte-Gertrude (700 \$) ; Loisirs Saint-Vital (600 \$) et au groupe de scouts Sainte-Colette (400 \$), tous reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

**CA13 10 301** (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 3 400 \$, aux organismes de loisirs reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

**CA13 10 302** (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 650 \$ aux groupes de Scouts reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

## **DESCRIPTION**

Les organismes de loisirs qui bénéficient une subvention contribuent à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes offrent des programmes d'activités récréatives structurées, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux jeunes et adultes de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des cours de karaté, théâtre, hockey cosom, improvisation, etc.

## **JUSTIFICATION**

À titre informatif, le Service des loisirs Sainte-Gertrude a reçu le soutien technique, financier et matériel suivant pour l'année 2019 :

Subvention annuelle aux organismes de loisirs : 1 500 \$

Pour l'année 2018 :

Subvention annuelle aux organismes de loisirs : 1 500 \$

Soutien financier au projet "Party Zumba" : 1 500 \$

Assistance technique et matérielle : 26 602,50 \$

Pour un total de **29 602,50 \$**.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement

des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, l'organisme constitue un partenaire de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens. Il joue aussi un rôle important en matière d'intégration sociale et communautaire et de services d'aide et de soutien.

Ainsi, les Loisirs Sainte-Gertrude ont fourni les documents requis afin d'avoir accès à cette subvention pour l'année 2020.

L'organisme demandeur dessert un peu plus de 500 résidents.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-16





**Dossier # : 1203573015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:03

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203573015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'organisme CAMÉÉ (Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**JUSTIFICATION**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, soit en mars dernier, nous observons que le nombre de personnes en détresse psychologique a augmenté sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'organisme CAMÉÉ vient en aide à ces personnes vulnérables en leur apportant un soutien important pour le maintien de l'équilibre émotionnel. Le montant de 1000 \$ du budget discrétionnaire des élus aidera cet organisme à poursuivre sa mission d'aide auprès de nos nombreux citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur : 137278

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisme a dû offrir ses services à un nombre plus important de citoyens pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-17



**Dossier # : 1203573013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-23 16:16

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203573013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10 464: Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus

CA18 10 449: Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2020.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 450 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.

Fournisseur: 136407

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-02



**Dossier # : 1207606023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207606023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 303 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2020.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-17



**Dossier # : 1207606022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-29 18:36

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207606022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 304 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2020.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 octobre 2020 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-17



**Dossier # : 1198109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

**Recommandation**

Il est recommandé:

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc, dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 11:49

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc existant et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 2 982 691,33 \$. Appel d'offres 1053 / 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord avait présenté le projet du réaménagement du chalet de parc Aimé-Léonard dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale. Le 15 juillet 2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière, nous informait que notre projet pourra bénéficier d'une aide financière évaluée à 218 000 \$ pour la période 2019-2020, soit 50% des dépenses admissibles. L'approbation de la liste des projets retenus dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale a été réalisée au sommaire décisionnel 119212400.

Une partie du présent contrat vise à la rénovation du chalet existant, les travaux visés sont la réfection des systèmes de plomberie et remplacement des appareils sanitaires, la réfection de l'entrée principale, la réfection des systèmes de chauffage et électrique, ainsi que les honoraires professionnels qui s'y rattachent.

Pour obtenir le montant de 218 000 \$ taxes incluses de la subvention, il faut modifier le financement attaché à la rénovation du bâtiment et obtenir une dépense admissible totale de 436 000 \$.

Le but de ce sommaire décisionnel, est donc de modifier une partie du financement pour le contrat octroyé à Axe Construction inc., financé par un règlement d'emprunt local de l'arrondissement, et le financer à par le programme de protection des immeubles de compétence locale - chalet de parcs.

Le montant du contrat avant contingences se répartie comme suit;

Description	Contrat avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net
Rénovation du chalet existant	454 190,56 \$	522 205,60 \$	476 843,31 \$
Agrandissement	1 870 394,20 \$	2 150 485,73 \$	1 963 680,11 \$
	<b>2 324 584,76 \$</b>	<b>2 672 691,33 \$</b>	<b>2 440 523,42 \$</b>

Le montant de la dépense de 476 843,31 \$ couvre le montant admissible de 436 000 \$.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 31 octobre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1198109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le contexte du contrat de l'aménagement d'une scène extérieure et de l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard, octroyé à l'entreprise Axe Construction, le 25 juin 2019 par le biais de la résolution CA20 10 175, pour un montant total de 2 672 694,33 \$, taxes incluses, dont 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une somme supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluse, est requise. Les raisons de cette dépenses supplémentaires sont principalement :

- 1- Le coût supplémentaire de l'alimentation électrique temporaire de la station de pompage du service de gestion des eaux qui est raccordée au chalet;
- 2- Le coût supplémentaire pour le conflit entre la nouvelle structure de scène et le massif électrique souterrain existant;
- 3- Le coût supplémentaire potentiel pour le prolongement de chantier.

Cette dépense au montant de 375 000,00\$ taxes incluses est financé par règlement d'emprunt prévu au programme triennal d'immobilisation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## **Parties prenantes**

Natalia MUNGIU, Montréal-Nord  
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 30 octobre 2020  
Anne-Sophie BERGERON, 22 octobre 2020  
Natalia MUNGIU, 7 octobre 2020

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles THIVIERGE  
Architecte

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198109003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc existant et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 2 982 691,33 \$. Appel d'offres 1053 / 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration de ses installations récréatives, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la construction d'une scène extérieure et à l'agrandissement du chalet de parc au parc Aimé-Léonard. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 10 251, Abroger à Beaupré Michaud et Associés, architectes, au montant maximum de 540 439.99 taxes incluses, pour le contrat1 et à Cimaise inc., au montant maximal de 544 544,60\$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire en architecture du bâtiment d'une durée maximale de 24 mois, et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.  
Appel d'offres 987/ Contrat 1 - 7 soumissions, Contrat 2 - 7 soumissions (sommaire décisionnel 1164383007)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour la construction d'une scène extérieure et de l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard. Les travaux concernent principalement:

- La démolition des marches existantes extérieure.
- la construction d'une nouvelle scène extérieure d'une superficie de +- 160 mètres carrés.

- La construction de l'agrandissement du chalet de parc, d'une nouvelle superficie de 32 mètres carrés.

## JUSTIFICATION

Ces travaux comportent deux volets.

1- La construction d'une scène extérieure permanente. Le parc Aimé-Léonard est très sollicité toute l'année et plusieurs grands événements de l'arrondissement s'y tiennent de par sa localisation privilégiée. Présentement l'arrondissement loue et installe à chaque événement une scène temporaire pour la tenue de ses événements. La construction d'une scène pourra offrir à l'arrondissement la possibilité de maximiser la tenue d'événement à parc Aimé-Léonard.

2- La construction d'un agrandissement du chalet de parc pourra permettre de mieux desservir l'organisme La Route de Champlain qui est le principal usager du chalet de parc cet qui voit ses activités de plus en plus en demande et donc en expansion.

Le processus d'appel d'offres publiques 1053 s'est déroulé du 18 avril 2019 au 30 mai 2019. Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont effectué la visite obligatoire, et trois (3) a déposé une soumission.

Les deux soumission reçue de Axe Construction et L'Archêque & Rivest a été jugée conforme. Tandis que la soumission de Hulix Construction à été jugé non conforme pour manque de la signature à formulaire de soumission.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux, taxes incluses.

**note** : les montants inclus les taxes

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 40 000 \$, comprennent des dépenses d'achat de l'équipement de télécommunication, équipement électroménager, de frais de communication a laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TO (TAXES II)</b>
<b>Axe Construction</b>	2 672 691,33 \$	0 000 000 \$	2 672 6
L'Archevêque & Rivest Ltée	2 822 025 \$	0 000 000 \$	2 822
Hulix Construction	3 529 732,50 \$	0 000 000 \$	3 529 7
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			3 008 1
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]	12.1
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	857 04
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	32
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	490 02
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	22.1
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	149 33
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	5.6

La dépense d'un montant de 2 982 691,33 \$ taxes incluses, se répartie de la façon suivante;

Intitulé	Contrat avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	financement (montant net)	
				surplus	règlement
Contrat 1053	2 324 584,76 \$	2 672 691,33 \$	2 440 523,42 \$	1 603 194,46 \$	837 328,96 \$
Contingences	234 833,66 \$	270 000,00 \$	246 545,99 \$		246 545,99 \$
Incidences	34 790,17 \$	40 000,00 \$	36 525,33 \$		36 525,33 \$
	<b>2 594 208,59 \$</b>	<b>2 982 691,33 \$</b>	<b>2 723 594,74 \$</b>	<b>1 603 194,46 \$</b>	<b>1 120 400,28 \$</b>

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme trienna d'immobilisation.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

ND

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : 25 juin 2019 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2019

Fin des travaux : fin mai 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Règlement de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment (RBQ) ainsi qu'au Registre des Entreprises Non Admissibles aux contrats publics (RENA).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles THIVIERGE  
Architecte

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2019-06-05



**Dossier # : 1206353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

QUE soit autorisée une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 11:51

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 108 469,08 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 105 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cet achat est devenu nécessaire dans le cadre du télétravail lié à la COVID et permettra de limiter le dédoublement des espaces de travail et les frais associés. L'acquisition sera effectuée à partir de l'entente-cadre 1410852 entre le centre de services partagés du Québec et le fournisseur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La commande concerne environ 105 ordinateurs portables.

**JUSTIFICATION**

Nous voulons limiter le recours aux ordinateurs personnels qui peuvent poser des enjeux de sécurité et éviter le dédoublement des équipements et logiciels en ne fournissant qu'un seul ordinateur portable par employé dont le travail l'exige. Il s'agit ici d'une première commande, d'autres acquisitions sont à prévoir.  
Les ordinateurs portables sont des Dell Latitude 3410 au coût de 943,30 l'unité, taxes incluses.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense d'un montant maximal de 108 469,08 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'arrondissement  
Ce qui représente une dépense nette de 99 046,73 \$.

Remboursement sur 4 ans du montant de 99046,73\$ par le budget de fonctionnement

Budget	2022	24 800,00 \$
Budget	2023	24 800,00 \$
Budget	2023	24 800,00 \$
Budget	2024	24 646,73 \$
		<hr/>
		99 046,73 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Cet achat est lié à la COVID-19 et à la volonté de la Ville de Montréal de favoriser le télétravail. Il contribuera à améliorer l'expérience de travail de nombreux employés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve CAOUPETTE  
Conseiller en logiciel matériel

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-12



**Dossier # : 1207549010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes interculturelles Claire, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain, à titre de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

QUE soit approuvée la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes Interculturel Claire à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023;

ET QUE soit reconduite la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de la Route de Champlain, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-23 16:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance et le soutien du Centre des Femmes interculturelles Claire, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance et le soutien de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain, à titre de mission complémentaire, pour la période de novembre 2020 à novembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes oeuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Le Centre des Femmes Interculturel Claire et l' Association récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain ont déposé une demande de reconnaissance à titre de partenaire de mission complémentaire. Tous les documents requis ont été jugés conformes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 489** (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.  
**CA18 10440 (12 novembre 2018)** : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

**CA16 10 236** (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA14 10 359** (8 septembre 2014): Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

## **DESCRIPTION**

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
  - a. Les partenaires de mission complémentaire
  - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
  - a. Les partenaires institutionnels
  - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

Le Centre des Femmes Interculturel Claire a pour mission de répondre au besoin, visant à améliorer la qualité de vie des femmes et des familles du milieu. Le centre est à l'écoute des femmes cheffes de famille en difficulté et favorise aussi l'intégration des femmes immigrantes en leur donnant des outils utiles et pratiques pour une meilleure intégration.

L'Association récréotouristique Montréal-Nord sous le nom de La Route de Champlain a pour mission d'offrir des services de location et des sorties guidées d'embarcations non-motorisées et électriques, de l'encadrement d'activités nautiques, terrestres et de plein air. Par ailleurs, l'organisme opère dans les champs d'activités suivants : interprétation historique et patrimoniale; promotion d'activités culturelles et gestion d'événements extérieurs.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-16

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1207606024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

QUE soit offert, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale;  
ET QUE soit autorisée l'entente de partenariat à cet effet.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:07

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207606024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis quelques années, l'arrondissement de Montréal-Nord a développé dans le cadre de son programme de développement informatique une application de suivi de la masse salariale, complémentaire au système corporatif KRONOS et au bureau d'affaires.

L'arrondissement de Montréal-Nord a proposé aux arrondissements une entente de partenariat leur permettant de bénéficier de cette application. Le Conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, et comme prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal (ci-après "article 85,1"), fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'est montré intéressé par l'application. Il a été retenu comme projet pilote.

C'est à cet effet que le présent sommaire décisionnel est soumis au conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Cette application permet de visualiser par direction, par division, par activité et par accréditation :

- Les heures travaillées versus celles qui ont été planifiées;
- Le temps supplémentaire versus le budget;
- Les primes payées par employé, par accréditation.



Cette application permet également d'établir le budget de la masse salariale, une planification originale et modifiée des besoins par période de paie. Un outil facilitant les corrections à apporter au système de gestion du temps KRONOS a été intégré à l'application.

L'entente proposée par l'arrondissement de Montréal-Nord comprend :

- L'importation quotidienne de la base de données nécessaires pour l'utilisation des outils de l'application;
- L'accès aux applications pour les jours ouvrables de la Ville de Montréal de 8 h 00 à 17 h 00;
- L'accès aux applications via Internet, avec une authentification à double facteurs;
- Une formation initiale pour les usagers;
- Un guide de l'utilisateur;
- Un support informatique supplémentaire, au besoin au taux horaire de 80 \$.

## **JUSTIFICATION**

Tel que prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts, selon la proposition d'entente de partenariat de services fournie en pièce jointe, sont de 20 000 \$ pour la mise en place de l'application, le montage du Guide de l'utilisateur, la formation et le support initial. Un montant récurant annuel de 5 000 \$ s'applique pour les droits d'utilisation de l'application et pour le support opérationnel du système. Toute demande de support excédentaire à 10 heures sera chargée à un taux horaire de 80 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation d'outils de gestion favorise les valeurs promulguées par le concept de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Offre en vertu de l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal - CA du 7 décembre 2020  
Transmission de la résolution à l'arrondissement concerné - À compter du 8 décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro  
Gaétan BRUNET, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Gaétan BRUNET, 25 novembre 2020  
Dominique JACOB, 24 novembre 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2020-11-18



**Dossier # : 1207987007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 18:10

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021). Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) doit être adopté conformément à la loi.

Le règlement doit être adopté avec des modifications mineures soient:

- à l'article 25 au paragraphe 6 e) :

e) si l'occupation visée **au paragraphe 5 a) à d)** entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à ces sous-paragraphe

- à l'article 25 ajouter la paragraphe 7 suivant:

7° Pour une autorisation prescrivant le parcours d'un véhicule hors norme, incluant l'émission du permis : 185 \$

- à l'article 28 modifier les tarifs comme suit:

<b>28.</b>	Pour tout permis de stationnement spécial pour travaux, il sera perçu :	
	Stationnement sur chaussée pour chaque unité :	
	1° Par jour :	40 \$
	2° Pour émission du permis :	39 \$

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

Le règlement sera en vigueur à partir du 1er janvier 2021.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10507 Adopter le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019)  
CA20 10522 Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020)

**DESCRIPTION**

En général, les tarifs ont été augmentés de 2 % ce qui représente l'IPC.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2021 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 9 novembre 2020;

Adoption du règlement : séance du 7 décembre 2020;

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-19



**Dossier # : 1207987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 18:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière). Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation) doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'équilibrer le budget 2021 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 5 octobre à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2021. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Depuis 2013, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, un espace fiscal avait été cédé aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière de chacun des arrondissements en contrepartie d'une diminution équivalente des transferts centraux qui étaient versés. Ces transferts centraux assurent le financement des services de base.

De plus, une taxe relative aux services est une taxe locale permet de compléter les transferts centraux consentie par le Service des finances afin de maintenir ou d'améliorer les services à la population nord-montréalaise.

Afin de simplifier l'adoption de la Réglementation et la perception des taxes, l'arrondissement adopte un seul Règlement qui représente l'addition de la taxe relative aux services (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation) et de la taxe relative aux services correspondants à l'espace fiscal cédé (0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation) pour un total de 0,1475 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 9 933 200 \$ ont été estimés pour le budget 2021 à l'égard de ces taxes . Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1475 par 100 \$ d'évaluation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2021 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Avis de motion et présentation du projet de règlement : séance du 9 novembre 2020;  
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;  
Adoption du règlement : séance du 7 décembre 2020;  
Avis de promulgation : le ou vers le 9 décembre 2020;  
Entrée en vigueur : 1er janvier 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-19



**Dossier # : 1207987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 17:26

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux de réparation de pavages et de trottoirs afin de maintenir les rues dans un bon état. Pour l'année 2021, un montant de 700 000 \$ a été prévu au Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 600 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt et le solde, soit 100 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 600 000 \$ relatif au projet de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs en 2021. La somme comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sols et les autres dépenses incidentes imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

- Le maintien en bon état du pavage et des trottoirs de l'arrondissement;
- Travaux d'éclairage de rue et remplacement de lampadaire;
- L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 600 000 \$.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets sont prévus à l'année 2021 du présent Programme triennal d'immobilisations et s'établissent comme suit :

<b>Numéro de projet/sous-projet</b>	<b>Nom de projet/sous-projet</b>	<b>Montant</b>
Projet no 55716	Programme de réfection routière	
Sous-projet no 21-55716-100	Sections de trottoirs	500 000 \$
Sous-projet no 21-55716-200	Sections de pavages	100 000 \$
TOTAL		600 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 9 novembre 2020;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 7 décembre 2020;

Approbation du règlement d'emprunt par la Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2021;

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est en conformité aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-19



**Dossier # : 1207987012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 17:25

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2021, un montant de 2 560 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 1 096 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 1 464 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .  
Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 096 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 096 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2021. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.  
L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 096 000 \$.  
 Les budgets sont prévus à l'année 2021 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

<b>Numéro de projet/ sous-projet</b>	<b>Nom de projet/sous-projet</b>	<b>Montant</b>
Projet no 25850	Programme de développement	
Sous-projet no 21-25850-100	Acquisition et aménagement de l'espace Rolland	500 000 \$
Sous-projet no 21-25850-300	Ruelles vertes	50 000 \$
Sous-projet no 21-25850-300	Ruelles vertes - corridor de l'ouest	50 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>600 000 \$</b>

<b>Numéro de projet/ sous-projet</b>	<b>Nom de projet/sous-projet</b>	<b>Montant</b>
Projet no 34616	Programme de réaménagement de parcs	
Sous-projet no 21-34616-200	Parcs et espaces publics- projets ponctuels	246 000 \$
Sous-projet no 21-34616-300	Parc Pilon	100 000 \$
Sous-projet no 21-34616-500	Parc école Jules-Verne - stationnement	150 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>496 000 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 9 novembre 2020;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 7 décembre 2020;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2021;

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.



À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 21 octobre 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-19



**Dossier # : 1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;  
ET QUE le processus d'approbation référendaire soit tenue avec les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 17:22

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant que le registre se tiendra conformément aux arrêtés ministériels, le tout en respectant les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour l'année 2021, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 3 147 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie de ce montant, soit 2 518 000 \$, sera financée par règlement d'emprunt, et le solde, soit 629 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 518 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 518 000 \$, soit un montant de 2 518 000 \$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2021. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 518 000 \$.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2021 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 21-66016-100	Bibliothèque Yves Ryan - réfection de la toiture	354 000 \$
Sous-projet no 21-66016-200	Bibliothèque Henri-Bourassa - réfection de la toiture	290 000 \$
Sous-projet no 21-66016-300	CSLDS - réaménagement des bureaux et de la toiture	1 003 000 \$
Sous-projet no 21-66016-400	Mairie - climatisation et toiture	871 000 \$
TOTAL		<b>2 518 000 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 9 novembre 2020;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 7 décembre 2020;

Ouverture de registre : janvier 2021;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2021;

Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2021.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-22



**Dossier # : 1207987014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

QUE soit adopté le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 17:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10 -0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement 1530-15 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de modifier le plan de stationnement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite à une demande du SPVM qui a été approuvée lors du comité sur la mobilité de l'arrondissement. Il appert qu'une contradiction a été soulevée dans le plan de stationnement annexé au Règlement 1530.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le plan annexé au Règlement 1530 illustre les endroits où le stationnement est permis et interdit. Les rues en rouge sont des rues où il est permis de stationner, sous réserve de la signalisation.

**JUSTIFICATION**

La rue Charleroi est rouge du boulevard Pie IX à la rue Alfred. Elle est maintenant rouge du boulevard Pie-IX à l'avenue Garon. Ce changement est nécessaire, car les camions sont interdits sur la rue Charleroi de l'avenue Garon au boulevard Lacordaire. Le Règlement 1530 permet le stationnement des camions dans une zone (rue Charleroi entre l'avenue Garon et la rue Alfred) où la circulation des camions est interdite selon le plan du réseau de camionnage. Il y a contradiction à cet effet. Le règlement 1530 doit être modifié pour interdire le stationnement des camions sur la rue Charleroi entre l'avenue Garon et la rue Alfred.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 9 novembre 2020

Adoption : 7 décembre 2020

Entrée en vigueur promulgation : semaine du 7 décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-20

**Dossier # : 1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 12 novembre 2019, à 18 h 15;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement telles que :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;
- De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;
- De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;
- De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);
- De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m<sup>2</sup> au lieu de 0,25 m<sup>2</sup>.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'elle abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;
- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

-QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

-QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET ce, conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du 20 septembre 2019;

-Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;

-Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;

-Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;

-Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:04

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421 boulevard Lacordaire;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;
- De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;
- De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;
- De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);
- De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m<sup>2</sup> au lieu de 0,25 m<sup>2</sup>.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale tel qu'illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;

QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux

bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

-25 % suite aux travaux de raccordement;

-25 % suite aux travaux de fondation;

-25 % suite aux travaux de structure;

-25 % à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux plans déposés :

Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019;

Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;

Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;

Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;

Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-01-16 15:12

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, à l'arrêté ministériel 2020-074 en ce qui concerne la consultation écrite et autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires en ce qui concerne la procédure référendaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution PP-043-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;

De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;

De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;

De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);

De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m<sup>2</sup> au lieu de 0,25 m<sup>2</sup>.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois du 27 août 2020;
- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-10-30 08:34

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 12 au 26 novembre 2020;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-043-1 visant à permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;
- De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;
- De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;
- De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);
- De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m<sup>2</sup> au lieu de 0,25 m<sup>2</sup>.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale tel qu'illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;
- QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
  - 25 % suite aux travaux de raccordement;
  - 25 % suite aux travaux de fondation;
  - 25 % suite aux travaux de structure;
  - 25 % à la livraison du projet.
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019;

Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;

Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;

Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;

Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 14:58

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 15 octobre 2019, le premier projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boul. Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté. Un avis public à été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation, mardi le 12 novembre 2019, à 18 h 15, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution doit être adopté.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boul. Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat de la secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-043 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, à l'arrêté ministériel 2020-074 en ce qui concerne la consultation écrite et autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires en ce qui concerne la procédure référendaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Mise en contexte :**

Le projet de clinique médicale a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité en septembre 2019. Toutefois, entre la proposition initiale et les documents pour permis des modifications mineures ont été apportées à l'apparence extérieure du bâtiment. Les modifications n'ont aucun impact sur les termes du PPCMOI, seuls les plans attachés à la résolution seront remplacés. Le permis a été émis sur la base des plans initiaux, un addenda aux permis sera fait une fois la modification au PPCMOI complétée.

Les modifications touchent essentiellement le revêtement du stationnement en porte à faux, des panneaux architecturaux ont été ajouté de part et d'autre du stationnement. De plus, de la fenestration a été ajoutée sur la façade latérale est.

La proposition respecte les critères du règlement sur les PPCMOI et des règlements en vigueur.

**Recommandation :**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 12421, boulevard Lacordaire, pour modifier un PPCMOI approuvé ayant pour but de construire une clinique médicale. Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande lors du CCU du 6

octobre 2020.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture, réalisés par la firme DZZLNG, datés du 27 août 2020.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation écrite et adopter la résolution PP-043-1 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, le projet de résolution PP-043-1 a été adopté. Conformément aux arrêtés ministériels, une consultation écrite a eu lieu du 12 au 26 novembre 2020.

Suite à la tenue de la consultation écrite, il y a lieu de déposer le procès-verbal.

Les modifications apportées au PPCMOI ne sont pas susceptible d'approbation référendaire.

La résolution PP-043-1 doit être adopté conformément à la loi. Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197177027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été déposée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la construction d'une clinique médicale de trois (3) étages sur les lots 6 231 827 et 6 231 828 soit le 12421, boulevard Lacordaire.  
En 2017, le terrain visé avait fait l'objet d'un changement de zonage pour permettre le développement d'un projet résidentiel, faisant passer l'usage permis du commercial au résidentiel. Le projet ne s'est finalement pas réalisé, toutefois le zonage en vigueur demeure résidentiel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA12 10229 - 4 juillet 2012 - Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le règlement R.R.1562.008 afin d'inclure la zone C19-712 à la zone R21-723 et de modifier les normes spéciales et spécifiques pour cette zone.
- CA18 10018 - 15 janvier 2018 - Statuer sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la démolition, la subdivision et la construction de 2 bâtiments multifamiliaux de 16 logements pour le 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- CA19 10384 - 9 septembre 2019 - Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 13 août 2019.

**DESCRIPTION**

Occupation  
Aujourd'hui, un nouveau projet est soumis. Il s'agit d'un projet commercial pour l'établissement d'une clinique médicale. De fait, l'usage n'est plus permis, le projet doit donc faire l'objet d'une résolution de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y autoriser l'usage commercial de classe B.

L'occupation proposée permettra d'offrir davantage de services dans un secteur où l'offre de

cliniques médicales est déficiente. La clinique médicale est également un générateur de déplacements, il est à prévoir que cet usage redynamisera économiquement le secteur du boulevard Léger.

### Implantation

Le bâtiment proposé sera constitué de trois (3) étages et offrira une superficie commerciale de mille quatre cent trente-huit mètres carrés (1 438 m<sup>2</sup>). Un stationnement en sous-sol sera également aménagé. Une partie du rez-de-chaussée sera aussi occupée par un stationnement. Ce dernier sera peu visible puisque le bâtiment sera construit partiellement en porte-à-faux au-dessus du stationnement. Au total, le projet offre soixante-neuf (69) cases de stationnement pour desservir la clientèle.

Étant donné les limitations au plan d'urbanisme sur le nombre d'étages, il n'était pas possible d'aller au-delà de trois (3) étages. Pour optimiser la superficie commerciale de plancher, le projet déroge au taux d'implantation. Le plan d'urbanisme exige un taux d'implantation du sol moyen. Considérant le secteur d'implantation, réseau artériel, les usages à proximité ainsi que l'offre commerciale du projet, le taux proposé de soixante-huit virgule deux pour cent (68,2 %) au lieu de soixante pour cent (60 %) nous semble raisonnable et proche de la cible moyenne fixée par le plan d'urbanisme. Ceci permettra d'augmenter les services offerts dans la clinique.

### Architecture

Le bâtiment sera composé, essentiellement, de maçonnerie de béton dans les tons gris et de briques blanches. Une insertion de panneaux d'aluminium dans les tons noir viendra scinder le volume en trois (3) sur Lacordaire. Le rez-de-chaussée sera largement fenestré avec une finition en aluminium noir. De la fenestration a été retirée de la proposition initiale, réduisant la transparence du rez-de-chaussée. Le stationnement en porte-à-faux sera camouflé par des murs écrans en aluminium anodisé clair. Des insertions d'aluminium de couleur cèdre, en saillie autour des fenêtres, permettront de rompre le volume de façon verticale.

La DAUSE recommande l'ajout d'une fenestration à la façade principale donnant sur le boulevard Léger, pour assurer d'une part la transparence du bâtiment, mais aussi pour faciliter la reconversion du bâtiment le cas échéant.

### Aménagement paysager

Des aménagements paysagers seront réalisés au pourtour du bâtiment, particulièrement aux abords du stationnement de surface, de façon à le dissimuler. Quatre arbres seront plantés en cour arrière. Des aménagements paysagers seront effectués le long du bâtiment sur le boulevard Léger.

Le requérant a répondu aux demandes du comité et a aménagé une bande d'isolement végétalisée dans la marge avant secondaire à la place des quatre (4) cases de stationnement. Les panneaux d'intimité ont été installés dans la continuité du bâtiment. Les plantations de plantes grimpantes pourront ainsi être disposées sur le domaine privé, dans la bande d'isolement.

### Affichage

Le concept d'affichage doit faire partie intégrante du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). En effet, étant donné que la zone est résidentielle, l'affichage permis est trop restrictif pour un usage commercial. Deux (2) enseignes principales sont donc proposées en lettres détachées lumineuses à DEL (complexe médical MTL- Nord) constituées d'aluminium gris ardoise. L'une sur la façade principale, l'autre sur la façade secondaire. Des enseignes indiquant le titre des professionnels seront également apposées sur la marquise de façon horizontale le long du boulevard Léger. Il s'agit de lettres détachées lumineuses à DEL au fini d'aluminium blanc.

Enfin, du lettrage vertical sera apposé sur la façade principale et la façade secondaire identifiant les professions en lettres détachées en aluminium blanc ou gris. Une seule enseigne sera dérogatoire, celle de la clinique dentaire.

### Insertion

Situé à l'intersection des boulevards Léger et Lacordaire, le projet vient marquer l'intersection de deux artères importantes du secteur. Le bâtiment doit donc être conçu comme un point de repère du territoire. Le traitement de coin est donc important pour ouvrir le bâtiment sur les artères afin d'inviter les usagers à se rendre vers le bâtiment.

C'est aussi le point de départ d'une revitalisation espérée pour le secteur. Le projet étant commercial et le secteur n'étant pas assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), seul le critère du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'applique pour juger de l'intégration du projet dans son environnement. Le type architectural donnera donc le ton pour le redéveloppement futur du boulevard Léger.

## **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 12421, boulevard Lacordaire en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un édifice commercial de trois (3) étages;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement n° 1562 de zonage quant à l'usage, au coefficient d'occupation du sol et à l'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus-value au secteur et de façon générale à l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage commercial;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et permettre un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de soixante-huit virgule deux pour cent (68,2 %) au lieu de soixante pour cent (60 %);

De déroger à l'article 92.26 et permettre une bande d'isolement en marge latérale est de zéro mètre (0 m) au lieu d'une bande d'isolement de un mètre (1 m);

De déroger à l'article 92.29 et permettre une entrée charretière de sept virgule un mètres (7,1 m) au lieu de douze mètres (12 m);

De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);

De déroger à l'article 112.7 et permettre une enseigne personnelle d'une superficie de zéro virgule trente-huit mètre carré (0,38 m<sup>2</sup>), alors que le règlement autorise une superficie maximale de zéro virgule vingt-cinq mètre carré (0,25 m<sup>2</sup>).

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QUE du fenestrage soit ajouté sur la façade principale comme illustré au plan annoté par la DAUSE le 10 septembre 2019 ou qu'une proposition alternative soit soumise à la DAUSE;

- QUE cette résolution abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de raccordement;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de fondation;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de structure;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.

- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du mois de septembre 2019 et déposés à la DAUSE le 10 septembre 2019;

- Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019 et déposée à la DAUSE le 10 septembre 2019;



- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018 et déposé à la DAUSE le 31 juillet 2019;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019 et déposé à la DAUSE le 8 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019 et déposé à la DAUSE le 7 août 2019.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Octobre 2019 :

- Conseil d'arrondissement - 15 octobre - Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public annonçant l'assemblée publique;
- Affichage sur le site du projet.

Novembre 2019

- 12 novembre - Assemblée publique sur le projet particulier.

Décembre 2019

- Conseil d'arrondissement - 9 décembre - Adoption du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Délai de huit (8) jours requis pour recevoir une demande signée d'ouverture d'un registre menant à la tenue d'un référendum (huit (8) jours suivants la publication de l'avis public).

Janvier 2020

- Conseil d'arrondissement - 20 janvier - Adoption de la résolution
- Entrée en vigueur du PPCMOI.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2019-09-23

**Dossier # : 1207177024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser une hauteur de rez-de-chaussée de 2,21 m au lieu de 1,8 m pour le 11379-11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 17 novembre au 1er décembre 2020;

QUE soit refusée, une hauteur de plancher de rez-de-chaussée de 2,21 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,8 m puisque la demande n'est pas conforme au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Le refus est motivé par l'absence de préjudice causé au requérant par sa demande ainsi qu'à l'impact négatif que la demande pourrait avoir sur les propriétés voisines. De fait, celle-ci ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 3 001 736 338 et 3 001 736 354 du cadastre du Québec soit le 11379 et le 11385, avenue de Rome.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 11:56

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207177024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser une hauteur de rez-de-chaussée de 2,21 m au lieu de 1,8 m pour le 11379-11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m pour les nouvelles constructions situées au 11379 et 11385, avenue de Rome. Ceci déroge à l'article 85 du Règlement de zonage qui prescrit une hauteur maximale de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 1,80 m.

Le projet a fait l'objet d'une analyse PIIA et a été approuvé au conseil d'arrondissement du 2 mars 2020. Le permis de construction a été livré le 6 juin 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier # : 1207177006 refuser un revêtement de planches à clin en fibre de bois sur deux maisons unifamiliales jumelées pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures

Dossier # : 1207177005 permettre la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**DESCRIPTION**

Lors de l'excavation le 16 juin 2020, le requérant a un doute sur le niveau de son sous-sol, considérant les niveaux de sols voisins. Il estime qu'un sous-sol plus profond pourrait conduire à l'accumulation d'eau au niveau de ses fondations. Il avise l'agent du cadre bâti au dossier. Toutefois il n'attend pas la réponse de ce dernier et prend la décision de poursuivre les travaux à une hauteur qu'il estime adéquate, soit 12 pouces au-dessus des plans approuvés pour le permis. Notons que le requérant a pris cette décision sans consulter l'avis d'un ingénieur, d'un expert en bâtiment ou en gestion des eaux de surfaces. Le 25 juin 2020, l'agent du cadre bâti au dossier avise le requérant de poursuivre ses travaux comme indiqué sur le permis et que, dans le cas contraire, il serait en infraction. De plus, l'agent l'informe des solutions de protection des fondations existantes dans de tels cas (muret de protection, etc.) Le requérant fait fi des recommandations de l'arrondissement et

poursuit ses travaux.

Le 8 août 2020, un arrêt des travaux est demandé à la suite de plusieurs infractions relativement au permis et au PIIA :

- coupe de deux arbres qui devaient être protégés; le requérant s'était engagé avec signature à les préserver ;
- ajout d'un mur de soutènement pour fermer les escaliers extérieurs, contrevenant aux élévations approuvées au PIIA ;
  
- hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir, 76 centimètres plus hauts que prévu aux plans et non conformes au Règlement de zonage qui est de 65 centimètres.

Des infractions à l'occupation du domaine public sont également observées durant le chantier (encombrement du trottoir et de la chaussée non conforme au permis d'entrave).

Après l'arrêt des travaux, le requérant souhaite régulariser la situation afin de poursuivre ses travaux et livrer le projet aux acheteurs. Il propose deux options qui nécessitent une dérogation au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'une modification du PIIA.

Option 1 : le requérant propose le maintien de la hauteur du rez-de-chaussée tel que construit soit une hauteur de 2,45 m au lieu de 1,80 m au zonage. Pour simuler une hauteur de rez-de-chaussée conforme et s'intégrer aux bâtiments voisins, il propose de descendre le parement de brique à la même hauteur que les bâtiments voisins. Aucune autre correction n'est apportée au projet.

Option 2 : le requérant propose de soulever puis scier une partie de la fondation. De cette façon, la hauteur du rez-de-chaussée est abaissée à 2,21 m, soit 41 centimètres plus haut que ce que prescrit par le règlement de zonage. Avec cette option, le sous-sol des bâtiments aura une hauteur de 7 pieds 10 pouces au lieu de 8 pieds 6 pouces. Le requérant estime qu'à cette hauteur, le risque d'accumulation d'eau aux abords de la fondation est limité.

Dans les deux options, le requérant ne mentionne pas l'impact de ces modifications sur le voisinage. En effet, les niveaux de terrains par rapport aux voisins immédiats ne seront pas le même, plaçant les voisins en contrebas des nouvelles constructions. L'arrondissement, n'ayant pas reçu du requérant l'assurance que le drainage du terrain serait revu, s'inquiète des conséquences sur les propriétés voisines : écoulement et accumulation d'eau au niveau des fondations des propriétés voisines.

De même, en modifiant la hauteur du rez-de-chaussée, l'insertion du bâtiment est remise en question, en effet les fenêtres ne seront plus alignées avec les bâtiments voisins, la hauteur générale ne s'harmonise pas avec le voisinage. Enfin, le requérant présuppose un risque pour ses constructions; toutefois, il n'a pas fourni d'avis d'expert justifiant l'impossibilité technique de se conformer.

L'arrondissement estime que le principal préjudice pour le requérant est pécuniaire (sauver des coûts de construction). Ceci ne peut être considéré comme recevable au titre d'une dérogation mineure.

Pour ces raisons, la DAUSE estime que la demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures puisque le préjudice sérieux pour le requérant n'a pas été démontré. De plus, l'octroi de la dérogation pourrait avoir des conséquences sur les propriétés voisines (écoulement des eaux).

La demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande ;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

En effet, elle ne répond pas aux critères b) et c).

De plus, la bonne foi du promoteur est remise en question. En effet il termine son plaidoyer en mentionnant qu'il y a très peu de chance qu'il y ait un problème d'accumulation des eaux. Il est à croire que la décision a été prise essentiellement pour épargner des coûts de construction. La bonne foi est une condition énoncée à l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures ayant pour but de permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m ;

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour l'adresse le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification à un projet de construire deux maisons unifamiliales jumelées.

Les membres du CCU recommandent de REFUSER la demande de dérogation mineure. Pour les raisons suivantes :

- Le préjudice n'a pas été démontré par le requérant, celui-ci a procédé aux travaux en toute connaissance du non-respect des plans émis au permis ;
- Les propriétés voisines pourraient subir les conséquences de cette surhauteur par un déversement des eaux sur leur terrain ;
- La bonne foi du requérant est remise en cause.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture modifiés, option 1 et 2, préparés par MB Trendy architecture, datés du 27 octobre 2020 et déposés à la DAUSE le 29 octobre 2020 ;
- Plan de localisation préparé par Frédéric Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour la firme Desroches et Morin arpenteurs-géomètres, daté du 10 août 2020, dossier 40000 et sa minute 101, déposé à la DAUSE le 10 août 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'arrondissement a fait paraître un avis public le 21 octobre 2020 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 17 novembre au 1er décembre 2020.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 17 novembre 2020

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 17 novembre au 1er décembre 2020
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 7 décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2020-11-13





**Dossier # : 1207758010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, et ce, conformément aux plans préparés par George Guirguis, architecte, en collaboration avec le studio AD, datés du 28 octobre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Au dépôt, lors de la délivrance du permis, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 174 905 du cadastre du Québec soit le 10486, avenue Leblanc.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 11:54

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207758010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec ajout d'un logement additionnel au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre l'agrandissement du bâtiment existant avec l'ajout d'un logement additionnel au sous-sol, situé au 10486, avenue Leblanc, sur le lot 1 174 905. Le secteur est constitué de maisons très hétéroclites autant dans la typologie que dans l'architecture. De fait, il est difficile de s'appuyer sur une dominante pour assurer une intégration harmonieuse du bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Une demande de PIIA a été déposée le 14 juillet 2020 pour permettre l'agrandissement latéral d'un triplex isolé situé au 10486, avenue Leblanc. L'intégration de l'agrandissement se fait dans un milieu très hétérogène auquel il est difficile de s'y attacher. Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal, au réaménagement des espaces intérieurs, à l'ajout d'un logement au sous-sol et à l'aménagement d'un garage double en sous-sol. Un traitement de la façade de la portion existant est proposé afin de reloger les entrées des logement au rez-de-chaussée, étant donné que le balcon du 2e étage et l'escalier seront retirés. Le terrain sera également nivelé en façade permettant de respecter les dispositions du Règlement 11-018 pour l'ajout d'un logement au sous-sol.

On retrouve un logement sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et sous-sol) d'une superficie de 161.57m<sup>2</sup> avec 3 chambres à coucher. Le logement au sous-sol comportera une superficie de 89.71m<sup>2</sup> avec 2 chambres à coucher et les logements à l'étage auront respectivement 2 chambres à coucher avec des superficies de 81.63m<sup>2</sup> et de 54.08m<sup>2</sup>.

Le revêtement extérieur de l'agrandissement sera constitué des mêmes revêtements que le bâtiment existant, soit du revêtement en aluminium de couleur blanche au 2<sup>e</sup> étage ainsi que de la pierre au rez-de-chaussée. Les ouvertures de la partie existante seront

relocalisées de sorte à assurer une uniformité avec la partie nouvelle.

La toiture sera modifiée de sorte à retirer le toit à 4 versants pour une toiture plate. Nous observons d'ailleurs une prédominance de toits plats sur la rue.

Concernant la typologie, on retrouve dans le secteur autant des maisons unifamiliales isolées, des duplex, des triplex que des maisons jumelées. Quelques bâtiments disposent de garage en dépression tel que proposé dans le projet.

Le propriétaire propose un aménagement paysager en façade où anciennement se trouvait l'entrée charretière et l'espace de stationnement en asphalte. L'aménagement extérieur prévoit la plantation d'un arbre en cour avant et d'un arbre en cour arrière. Une bordure de graminée est également prévue en façade le long de la descente de garage. Le reste du terrain est 100% gazonné, à l'exception du passage piétonnier menant à l'entrée principale et de l'accès au garage. Un arbre public devra également être déplacé.

Un stationnement intérieur de 2 places côte à côte est prévu avec accès par la rue.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour l'adresse 10486, avenue Leblanc en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but d'agrandir le triplex et d'ajouter un logement ;

**Considérant** que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux documents déposés :

- Plan d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager préparés par Petru Drebot pour la firme George Guirguis architecte, version du 28 octobre 2020 ;
- Certificat de localisation préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, daté du 20 février 2020 ;
- Plan d'implantation préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre pour la firme Denicourt, daté du 16 octobre 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2020-11-13



**Dossier # : 1207177025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au PIIA approuvé visant la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit refusée la modification au PIIA approuvé en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale au motif du refus de la dérogation mineure qui exige un retour au projet initial, les escaliers pourront être reconstruits et des arbres pourront être plantés comme indiqué initialement au plan;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 3 001 736 338 et 3 001 736 354 du cadastre du Québec soit le 11379 et le 11385, avenue de Rome.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 11:59

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207177025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au PIIA approuvé visant la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet a fait l'objet d'une analyse PIIA et a été approuvé au conseil d'arrondissement du 2 mars 2020. Le permis de construction a été livré le 6 juin 2020. Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m pour les nouvelles constructions situées au 11379 et 11385, avenue de Rome. Ceci déroge à l'article 85 du Règlement de zonage qui prescrit une hauteur maximale de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 1,80 m. (Dossier # : 1207177024)

Cette demande de dérogation mineure implique également la modification au PIIA approuvé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier # : 1207177006 refuser un revêtement de planches à clin en fibre de bois sur deux maisons unifamiliales jumelées pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures  
Dossier # : 1207177005 permettre la construction de deux maisons unifamiliales jumelées situées au 11379 et 11385, avenue de Rome, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**DESCRIPTION**

Lors de l'excavation le 16 juin 2020, le requérant a un doute sur le niveau de son sous-sol, considérant les niveaux de sols voisins. Il estime qu'un sous-sol plus profond pourrait conduire à l'accumulation d'eau au niveau de ses fondations. Il avise l'agent du cadre bâti au dossier. Toutefois il n'attend pas la réponse de ce dernier et prend la décision de poursuivre les travaux à une hauteur qu'il estime adéquate, soit 12 pouces au-dessus des plans approuvés pour le permis. Notons que le requérant a pris cette décision sans consulter l'avis d'un ingénieur, d'un expert en bâtiment ou en gestion des eaux de surfaces. Le 25 juin 2020, l'agent du cadre bâti au dossier avise le requérant de poursuivre ses travaux comme indiqué sur le permis et que, dans le cas contraire, il serait en infraction. De

plus, l'agent l'informe des solutions de protection des fondations existantes dans de tels cas (muret de protection, etc.) Le requérant fait fi des recommandations de l'arrondissement et poursuit ses travaux.

Le 8 août 2020, un arrêt des travaux est demandé à la suite de plusieurs infractions relativement au permis et au PIIA :

- coupe de deux arbres qui devaient être protégés; le requérant s'était engagé avec signature à les préserver ;
- ajout d'un mur de soutènement pour fermer les escaliers extérieurs, contrevenant aux élévations approuvées au PIIA ;
  
- hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir, 76 centimètres plus hauts que prévu aux plans et non conformes au Règlement de zonage qui est de 65 centimètres.

Des infractions à l'occupation du domaine public sont également observées durant le chantier (encombrement du trottoir et de la chaussée non conforme au permis d'entrave).

Après l'arrêt des travaux, le requérant souhaite régulariser la situation afin de poursuivre ses travaux et livrer le projet aux acheteurs. Il propose deux options qui nécessitent une dérogation au niveau du rez-de-chaussée ainsi qu'une modification du PIIA.

## **JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures ayant pour but de permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 m au lieu de 1,80 m ;

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour l'adresse le 11379 et le 11385, avenue de Rome en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification à un projet de construire 2 maisons unifamiliales jumelées.

Les membres du CCU recommandent de REFUSER la demande de modification. Pour les raisons suivantes :

- Le refus de la dérogation mineure exige un retour au projet initial, les escaliers pourront être reconstruits et des arbres pourront être plantés comme indiqué initialement au plan.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture modifiés, option 1 et 2, préparés par MB Trendy architecture, datés du 27 octobre 2020 et déposés à la DAUSE le 29 octobre 2020 ;
- Plan de localisation préparé par Frédéric Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour la firme Desroches et Morin arpenteurs-géomètres, daté du 10 août 2020, dossier 40000 et sa minute 101, déposé à la DAUSE le 10 août 2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2020-11-13





**Dossier # : 1204111007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Marie-Claude Duguay, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Duguay, matricule 100272325, à titre de régisseuse (emploi 212490, poste 83594), groupe de traitement 03-FM05, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 14:55

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204111007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Marie-Claude Duguay, à titre de régisseuse à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste permanent d'un quatrième régisseur à la Division des sports et loisirs doit être comblé afin d'assurer une couverture complète des opérations, activités et de la supervision des installations relevant de cette unité.

En prévision du comblement de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-20-CONC-212490-1-A destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié du 30 octobre au 10 novembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Marie-Christine Piché, spécialiste en acquisition de talents de la Direction de la dotation et diversité en emploi du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, M. Claudel Toussaint, directeur de la DCSLDS, Marie-Claude Lauzon, chef de division sports et loisirs de la DCSLDS, a retenu la candidature de Marie-Claude Duguay pour occuper le poste de régisseur, lors des entrevues tenues le 19 et 20 novembre 2020. En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Marie-Claude Duguay, à titre de régisseuse (emploi 212490), groupe de traitement FM-05, échelle salariale 73 591 \$ à 110 379 \$, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 12 décembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le départ à la retraite de la titulaire du poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (emploi : 221430, poste : 78483), groupe de traitement : FM-05, échelle salariale :

73 591 \$ à 110 379 \$, le 17 octobre 2020, nous a permis d'abolir ce dernier et de créer le poste de régisseur (emploi : 212490, poste : 83594), groupe de traitement FM-05, échelle salariale : 73 591 \$ à 110 379 \$ qui répond davantage aux responsabilités inhérentes nécessaires au bon fonctionnement des opérations quotidiennes de la Division des sports et loisirs. De plus, cette création de poste n'entraîne aucune dépense additionnelle, car il est du même groupe de traitement.

Le gestionnaire sera responsable de la supervision de l'équipe des cols bleus dédiée à l'entretien ménager dans les immeubles de l'arrondissement où il y a des activités citoyennes et de partenariats avec les organismes ainsi que les installations qui sont occupées par les employés de l'arrondissement.

Sans ce poste, la direction CSLDS ne pourra réaliser l'offre de service de base attendue par les citoyens, les partenaires de l'arrondissement ainsi que les employés de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale est de 73 591 \$ à 110 379 \$

#### **Dépense 2020 prévue**

Poste : régisseur

Période : du 12 décembre 2020 au 31 décembre 2020 (Référence budgétaire : 322752)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>Prime, TS et ajust. bqnes</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total de la dépense</b>
du 12 décembre au 31 décembre 2020	221430	113	4 600 \$	100 \$	1 300 \$	6 000 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Linda VALLÉE, Montréal-Nord  
Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 26 novembre 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON  
Chef de division sports et loisirs

### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-11-25



**Dossier # : 1207768002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Soumaila Kafando, à titre de conseiller en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Soumaila Kafando, matricule 100109234, à titre de conseiller en planification (emploi 302240), groupe de traitement 29-002, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-12-04 08:56

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207768002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Soumaila Kafando, à titre de conseiller en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste permanent de conseiller en planification (emploi : 302240) est créé au budget 2021 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et celui-ci doit être comblé.

En prévision de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage n° : MN-20-CONC-302240-1 a été publié pour la période du 2 au 13 novembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: M<sup>me</sup> Valery Masson, conseillère en acquisition des talents de la Direction de la dotation et diversité en emploi du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal, M<sup>me</sup> Marie-Claude Fournier, chef de division du développement social et M. Claudel Toussaint, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a retenu la candidature de M. Soumaila Kafando pour occuper ce poste de conseiller en planification, lors des entrevues tenues le 30 novembre 2020. En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Soumaila Kafando (matricule : 100109234), à titre de conseiller en planification (emploi : 302240), groupe de traitement : 29-002, échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 63 222 \$ à 106 339 \$, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 5 janvier 2021.

**JUSTIFICATION**

Le poste de conseiller en planification relevant directement du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a été créé au budget 2021. Ce professionnel aura pour mandat de renforcer la fonction conseil de la direction, d'optimiser

le travail collaboratif et transversal à l'interne ainsi que l'impact de la mission de la direction auprès de ses partenaires communautaires, institutionnels et privés. La recherche de cet impact vise ultimement les services offerts aux citoyens et aux citoyennes.  
Le salaire annuel proposé est de 78 940 \$. Il est établi conformément à la convention collective des professionnels de la Ville de Montréal en vigueur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Dépense prévue 2021**

Poste : Conseiller en planification

Période : du 5 janvier 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 353522)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>Prime, TS et ajust. de bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total de la dépense</b>
du 5 janvier au 31 décembre 2021	302240	1820	78 900 \$	900 \$	20 000 \$	99 800 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 4 décembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvi KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2020-12-01





**Dossier # : 1208224018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Pierre Jacky Jeantine, à titre de chargé des travaux d'asphaltage, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Pierre Jacky Jeantine, matricule 100000801, à titre de chargé des travaux d'asphaltage (emploi 601110, poste 77566), groupe 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-23 16:01

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208224018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Pierre Jacky Jeantine, à titre de chargé des travaux d'asphaltage, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de chargé des travaux d'asphaltage (emploi : 601110), devenue vacante à la Division de la voirie et aqueduc, à la suite de la promotion de l'employé titulaire, à la fonction de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "B" le 10 octobre 2020.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : 034-MN-20-PERM-601110-77566 a été publié à l'interne pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2020, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

Monsieur Pierre Jacky Jeantine, (matricule : 100000801) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Monsieur Jeantine a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La titularisation de monsieur Pierre Jacky Jeantine (matricule : 100000801) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons la titularisation de monsieur Pierre Jacky Jeantine (matricule : 100000801), à titre de chargé des travaux d'asphaltage (emploi : 601110 - poste : 77566), groupe 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 12 décembre 2020.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le taux horaire pour la fonction de chargé des travaux d'asphaltage (emploi : 601110), groupe 14-010, est de 29,50 \$.

## **Dépense prévue pour l'année 2020**

Poste : chargé des travaux d'asphaltage

Période : 12 décembre au 31 décembre 2020

Référence budgétaire n° : 264404 et 308909

La dépense prévue pour ce poste, soit du 12 décembre au 31 décembre 2020, est la suivante :

<b>Poste</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nombre d'heures totales</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Total salaire</b>	<b>DAS</b>	<b>Total de la dépense</b>
Chargé des travaux d'asphaltage	601110	108	30.85\$	3 400\$	1 200\$	4 600\$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 23 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre THOUIN  
Chef de division - Voirie-aqueduc

**ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2020-11-17



**Dossier # : 1204394006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 12:14

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204394006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, l'arrondissement de Montréal-Nord bénéficiait d'une subvention de 50 000\$ provenant de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec pour l'embauche d'un bibliothécaire comme agent de liaison.

Des prolongations supplémentaires ont été confirmées les années subséquentes.

En 2019, la ville-centre transférait son budget dédié aux postes des agents de liaison dans les arrondissements concernés, dont Montréal-Nord. Ainsi depuis 2019 l'ajout du poste dans la base budgétaire de l'arrondissement a été réalisé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0406 du 14 mars 2018 - Considérant l'engagement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de LaSalle, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Montréal-Nord, à s'assurer que les projets financés d'agents de liaison en bibliothèque, répondent aux attentes et exigences du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, et à fournir les rapports d'activités faisant état des réalisations.

CA17 10 360 du 25 août 2017 - Accepter un financement maximum de 32 100 \$ par la ville centre pour la prolongation du poste temporaire de bibliothécaire pour le projet d'agent de liaison à la bibliothèque du

1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 mars 2018 et autoriser le financement par l'Arrondissement de l'excédent de rémunération nécessaire au montant approximatif de 6 600 \$ pour cette même période.

CA14 10 356 du 8 septembre 2014 - Accepter un financement maximum de 110 000 \$ par la Ville centrale pour le prolongement d'un poste temporaire de bibliothécaire (Emploi: 400500) dans le cadre de la reconduction du projet d'agent de liaison de la Division des bibliothèques du 15 septembre 2014 au 16 septembre 2016. Autoriser le financement temporaire de ce poste à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement jusqu'au remboursement selon l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration,

de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Autoriser le financement par l'arrondissement de l'excédent de rémunération nécessaire au montant de 32 700 \$ pour cette même période.

## **DESCRIPTION**

Le bibliothécaire agent de liaison remplit de nombreuses fonctions à l'échelle des services directs fournis aux citoyens en développant une offre adaptée aux besoins des nouveaux arrivants. Loi du dernier recensement de 2016, ceux-ci représentaient plus de 7 620 Nord-montréalais<sup>1</sup>. Tout porte à croire que ce nombre a augmenté. Seulement en 2017, l'arrondissement accueillait près de 3 000 demandeurs d'asile<sup>2</sup>. Ces services, souvent offerts en partenariat avec des organismes et institutions du milieu, ont pour but de favoriser la mixité sociale, le rapprochement interculturel et le développement d'un sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu, en plus d'offrir aux citoyens nouvellement arrivés le référencement nécessaire pour accéder à des services répondant à leurs besoins particuliers.

<sup>1</sup> Statistique Canada, recensement de 2016, [[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL\\_SOCIOD%20MONTR%20AL-NORD%202016.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MONTR%20AL-NORD%202016.PDF)].

<sup>2</sup> Portrait des demandeurs d'asile, Toussaint et coll., 2018.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire - agent de liaison (emploi : 400500), groupe de traitement : 29-001E, échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 57 370 \$ à 96 095 \$, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire - agent de liaison (emploi : 400500, poste : 60995) à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 2 janvier 2021.

## **JUSTIFICATION**

Au fil des ans, l'agent de liaison en bibliothèque à Montréal-Nord a grandement contribué à la mise en valeur du rôle culturel et de la mission sociale de la bibliothèque par le biais des services offerts aux citoyens. En concertation avec le milieu, l'agent de liaison réalise des activités variées : soutien à la francisation pour les adultes et jeunes en classes d'accueil, soutien à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences informationnelles favorisant l'intégration socio-économique, préparation à l'examen de citoyenneté, activités d'éveil à la lecture en contexte plurilingue et ateliers valorisant la culture d'accueil et les cultures d'origines.

En 2019, c'est plus de 178 activités qui ont été réalisées et 4 733 présences. Sa présence permet donc d'avoir un impact sur l'accueil et l'intégration de nombreux Nord-montréalais.es.

La création d'un poste permanent assurera la continuité des projets dans l'Arrondissement. Une présence permanente à cette fonction permettra le développement d'une expertise particulière et de faciliter la création et le maintien de liens de confiance avec la clientèle visée, le milieu communautaire et les autres partenaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le poste de bibliothécaire est un poste permanent, emploi 400500, groupe de traitement 29-001E et dont l'échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sera de 57 370 \$ à 96 095 \$

### **Dépense prévue 2021**

Poste : bibliothécaire - agent de liaison

Période : du 2 janvier au 31 décembre 2021 (référence no. 334167 et 264355)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	Prime, TS et ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 2 janvier au 31 décembre 2021	400500	1820	76 700 \$	900 \$	19 300 \$	96 900 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présence des agents de liaisons dans certains arrondissements vise à un rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ceux-ci participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Les actions des agents de liaison vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « *Montréal durable 2016-2020* » : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion*. Par ces actions, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création du poste permanent de bibliothécaire - agent de liaison (emploi : 400500, groupe de traitement : 29-001E, échelle salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 57 370 \$ à 96 095 \$), permettra à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, en collaboration et complémentarité avec le milieu et ce de façon pérenne.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les responsables des activités pendant la période COVID-19 tiendront compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le processus de comblement du poste sera fait selon les règles de dotation prévues. L'affichage du poste est prévu en décembre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord  
Benoît GENDRON, Service des ressources humaines  
Cynthia POULIOT, Service des ressources humaines

Lecture :

Benoît GENDRON, 23 novembre 2020  
Cynthia POULIOT, 19 novembre 2020  
Lydie BOYER, 18 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-19

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1207987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-26 14:54

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 195 Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020.

**DESCRIPTION**

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

**JUSTIFICATION**

Le mandat du maire suppléant actuel se termine le 31 décembre 2020, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Il est recommandé de nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-11-13